



Commune
de

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 56/2025

Approuvant les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets

Date de convocation :
21 août 2025

Date de séance :
2 septembre 2025

Date de publication de
la liste des délibérations :
4 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : ... 04
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le mardi 2 septembre 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda		X	
APUARII Léon	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea			R. MAKER
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui			G. MAI
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha		X	
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia		X	
PATU Kalina			B. MAI
KAIMUKO Tehaatokoau			L. APUARII
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
FAATAU Luc	X		
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara	X		
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Robert MAKER a ensuite exposé à l'assemblée que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT, les communes doivent approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau potable, des déchets et de l'assainissement au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ces rapports sont essentiellement destinés à l'information des usagers et doivent comprendre une liste d'indicateurs définis dans les arrêtés n°141/DIPAC du 26 mars 2010, n°346/DIPAC du 28 mai 2010 et n°667/DIPAC du 11 mai 2011. Les données sont principalement d'ordre technique et financière. Conformément à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 11 août 2025, il vous est proposé d'approuver les RPQS 2024 pour l'eau potable et les déchets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Robert MAKER :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les délibérations n°05/2025 du 11 février 2025 adoptant le budget annexe Eau de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2025, n°16/2025 du 6 mai 2025 portant décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes Eau et Déchets au titre de l'exercice 2025 et n°37/2025 du 30 juin 2025 portant décision modificative n°2 du budget principal et des budgets annexes Eau, Déchets et assainissement au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu** les délibérations n°34/2025 et n°35/2025 du 30 juin 2025 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2024 des budgets annexes Eau et Déchets ;
- Vu** les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets et l'avis du conseil d'exploitation du 11 août 2025 ;

Dans sa séance du 2 septembre 2025 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Les rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 2 septembre 2025.

Le Secrétaire de Séance,

Le Président de Séance,


Robert MAKER


Oscar TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le **15 SEP. 2025** et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **15 SEP. 2025**



Eau Potable

Rapport sur le Prix et la qualité de Service

ARRETE n°141 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2024

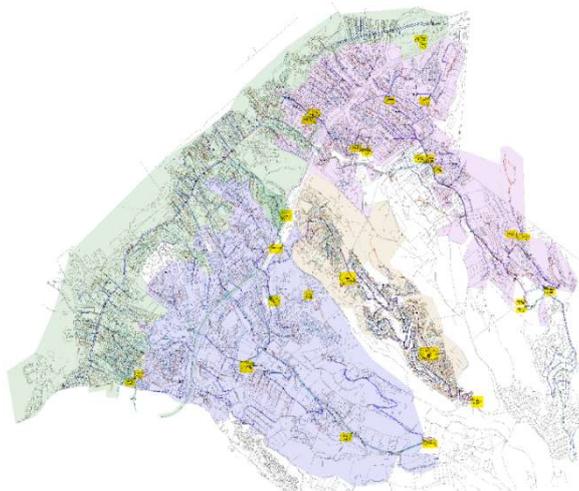
Le rapport annuel 2024 sur l'eau potable

Table des matières

A. GENERALITES.....	2
1 La présentation géographique.....	2
2 Les axes stratégiques	2
2.1 Les efforts d'optimisation du service	3
2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable.....	4
3 La présentation du SPIC Eau.....	4
3.1 Les missions du service.....	4
3.2 Les agents du service.....	4
B. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 Le mode de gestion du service.....	5
2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels.....	5
3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice.....	5
4 Le linéaire de réseaux de desserte.....	6
5 Les interventions du service	7
C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées	7
2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux.....	7
3 Le rendement du réseau de distribution	8
4 L'indice linéaire des volumes non comptés	9
5 L'indice linéaire de perte en réseau	9
6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	9
7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau	9
8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	9
9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné	10
D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE	11
1 La présentation générale des modalités de tarification du service.....	11
1.1 La redevance depuis 1979.....	12
1.2 Les modalités de paiement des redevances	12
2 La présentation des factures d'eau	12
3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau	14
3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau	14
3.2 Les recettes liées à l'exploitation (en FCP).....	14
E. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
1 Le taux de recouvrement depuis 2012	15
2 Les montants financiers des travaux engagés.....	16
CONCLUSIONS	15

A. GENERALITES

1 La présentation géographique



- **Etendue communale** : 34,2 km²
- **Nombre d'habitants (recensement 2023)** : 29 826
- **Densité de population** : 872,10 hab/km²
- **Communes limitrophes** : Punaauia et Papeete
- **Infrastructures** : Aéroport
Hôtels Intercontinental et Hilton
- **Alimentation en eau** :
 - . **Punaruu** : syndicat intercommunal Te Oropaa
 - . **5 sites de forage** : Tarahu (2), Paroa (2), R0 (2), Tavararo (2) et Outumaoro (1),
 - . **1 bassin** : Mumuvai
 - . **5 captages** : Tavararo, Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu,
 - . **1 source** : Mape fermée en août 2021
 - . **21 réservoirs de stockage** (de 250 à 1 700 m³).

2 Les axes stratégiques

Six axes stratégiques retenus par l'équipe municipale pour la mandature :

- ✓ Assurer la distribution de l'eau en continue,
- ✓ Maintenir l'eau potable à 100%,
- ✓ Veiller à conserver le montant de la redevance à un coût abordable,
- ✓ Optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire,
- ✓ Améliorer le rendement du réseau de distribution,
- ✓ Améliorer la qualité du service et la relation client.

SDAEP 1 : approuvé le 30 novembre 1998 (délibération n°20/1998) puis réactualisé le 23 juin 2015 (délibération n°508/2015).

SDAEP 2 : approuvé le 27 août 2019 (délibération n°997/2019).

Opérations réalisées en 2024 pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau :

- ✓ Continuité du marché opération ponctuelle sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable de Faa'a avec la Polynésienne des Eaux pour traiter les interventions urgents (casses et branchements d'eau).
- ✓ Mise en place d'un marché de recherches de fuites avec la société Save Water, ce qui a permis d'identifier 117 fuites sur une distance de 40 kms soit environ 15,76 % du réseau total et d'optimiser nos interventions.
- ✓ Remplacement de 130 poteaux incendie sur l'ensemble du territoire communal.

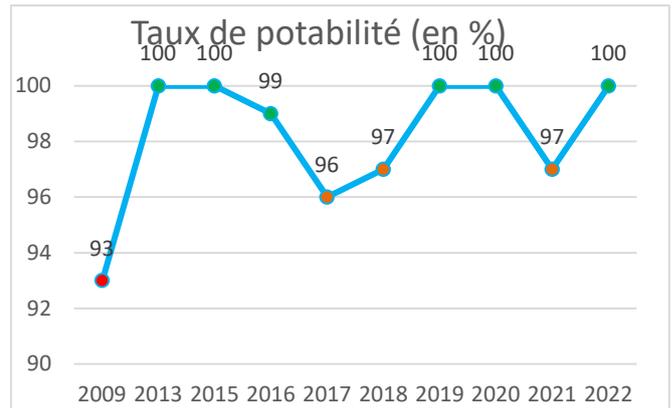
2.1 Les efforts d'optimisation du service

Exploitation des unités de traitement de l'eau :
Polynésienne des Eaux (2006 à 2024)

Contrôle qualité de l'eau : **CHSP et CAIRAP**

Les + : + Maintien de la potabilité à **100 %**,
 + Rendement du réseau à **52,52 %**,

Les - : - Absence d'apport d'eau de la Punaruu pendant 165 jours (**178 jours en 2023**)
 soit **5,5 mois**,



LAFACTURE ENERGETIQUE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation EDT en Kwh	6 078 696	6 254 067	6 203 225	6 138 372	6 913 586	7 728 149
Différence en KWH	178 981	175 371	-50 842	-115 695	710 361	1 589 777
Prix du KWH en FCP	32	32	33	35	36	36
Consommation EDT en FCP	196 534 715	200 064 681	205 064 432	207 551 987	253 482 188	274 244 509
Différence de conso en FCP	13 344 234	3 529 966	4 999 751	2 487 555	45 930 201	20 762 321

La consommation électrique des cinq stations de forage s'élève à 274 MF en 2024 et, augmente de 21 MF par rapport à 2023, en raison notamment de fuites sur le réseau communal et du maintien de nos forages en fonctionnement parallèlement à l'apport d'eau du Syndicat Te Oropa'a (participation de Faa'a à hauteur de 43,3% en 2024 correspondant à la consommation en eau du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023).

Points importants à retenir :

- Maintien d'un service de qualité malgré un fonctionnement en mode dégradé, seuls les délais sont augmentés du fait du manque de moyens humains et matériels (véhicules),
- Non maintien de la certification ISO 9001 étant donné que toutes les non-conformités majeures signalées n'ont pu être levées.
- Changement d'organisation de la direction de l'environnement qui a perturbé le fonctionnement du Spic Eau : départ du directeur qui a occasionné la nomination de différents directeurs par intérim, mutation du COP, changement de responsable du Spic déchet. Tous ces mouvements ont occasionné des retards dans les prises de décisions, le suivi des dossiers et la mise en place des marchés suite au SDAEP 2.

Préconisations 2025 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 de 2023 car le service fonctionne toujours en mode dégradé,
- Mettre en place les travaux du SDAEP 2.
- Mettre en place un marché de maintenance des stations de pompage.
- Mettre en place le remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.

2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable

Les efforts de communication initiés en 2004, 2006 et 2011 pour sensibiliser la population à une consommation responsable, se poursuivent depuis 2018 par la diffusion des résultats du schéma directeur n°2, la communication sur le fonctionnement du SPIC Eau pour améliorer le rendement, la promotion des gestes pour éviter le gaspillage d'eau, les nombreuses publications sur la page Facebook Ville de Faa'a.



3 La présentation du SPIC Eau

3.1 Les missions du service

Les missions du service sont la production (captage, forage), le traitement et la distribution de l'eau potable.

Les activités principales se déclinent comme suit :

- ✓ Assurer la production et la distribution d'une eau de qualité 100% potable de manière efficiente,
- ✓ Entretien des équipements et les canalisations de manière à atteindre un taux de rendement du réseau hydraulique au-dessus de 80%,
- ✓ Optimiser le fonctionnement du service et tendre vers un équilibre budgétaire en 2024.

3.2 Les agents du service

Le SPIC Eau est composé de 2 cellules **Production et Distribution** dont l'effectif a très peu évolué :

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents	17	18	19	20	20	19
ANFA / FPC	-	-	-	-	13	12
Contrat de droit privé	-	-	-	-	7	7
Nombre d'heures supplémentaires	2 674	3 245	2 306	2 302	2 443	2 671
ANFA / FPC	-	-	-	-	965	NC
Contrat de droit privé	-	-	-	-	1 478	NC
Coût des heures supplémentaires (en millions)	5 552	-	4 202	4 122	4 402 421	5 275 870
ANFA / FPC	-	-	-	-	2 233 708	NC
Contrat de droit privé	-	-	-	-	2 168 713	NC

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le mode de gestion du service

Le mode de gestion retenu est la régie dotée d'une autonomie financière.

2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels

ANNEES		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés (Service Facturation)		6 155	6 116	6 214	6 262	6 309	6 352
Abonnés avec compteur		4 240	3 996	4 372	4 389	3 993	3 982
Abonnés au forfait		1 915	2 120	1 842	1 873	2 316	2 370
Total redevance facturée (en MF)		179	178	200	246	189	229
Demande de compteur via PC	Tout confondu	132	136	203	69	87	176
	Nouvelle construction	82	84	154	42	47	27

Actions à mettre en œuvre :

- ✓ Mettre en place les travaux du SDAEP 2.
- ✓ Mettre en place un marché de maintenance des stations de pompage.
- ✓ Mettre en place le remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.
- ✓ Mise en place de marché urgent : sécurisation des ouvrages hydrauliques.

3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice

Le service a 3 types de source de production :

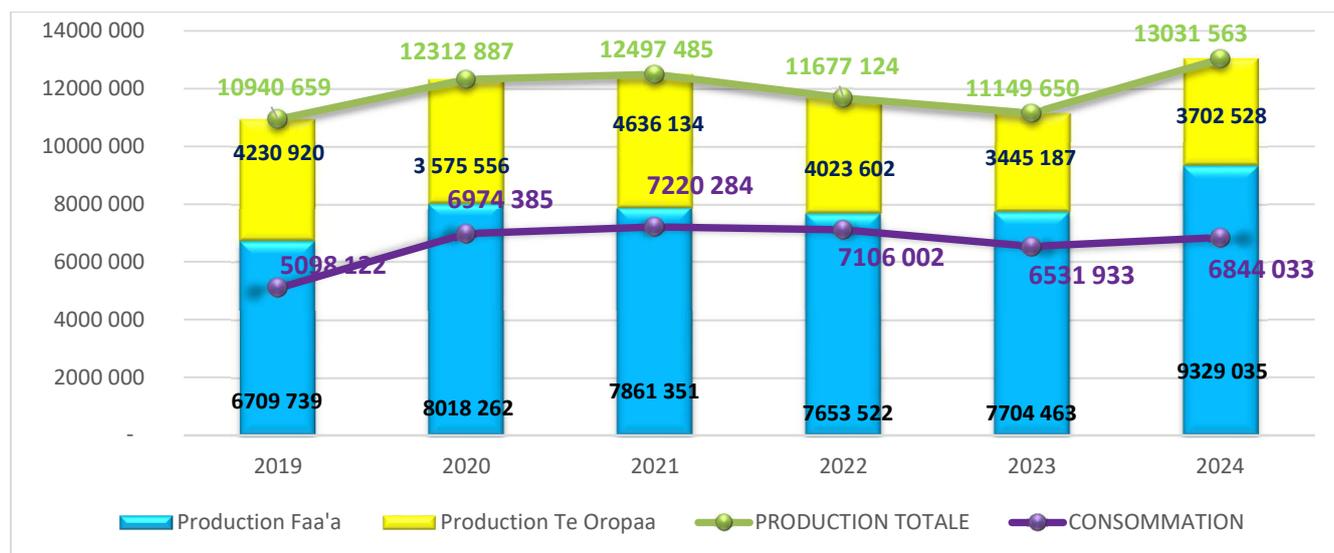
- **Les captages et les sources**
- **Les forages**
- **Le Syndicat Te Oropaa**

Le volume d'eau produit en 2024 de plus de 1 881 913 m³ par rapport à 2023 est réparti à **72 %** (69 % en 2023) de volume produit par la commune contre **28 %** pour Te Oropaa.

Préconisations :

- ✓ Résoudre la situation des gros consommateurs déjà identifiés par le Spic, en posant des compteurs de section en entrée de servitude,
- ✓ Rénover les débits mètres électromagnétiques en sortie de réservoir ainsi que les compteurs de production (permet d'avoir la fiabilisation des données de production et de distribution).

Sources / volumes	VOLUMES PRODUITS/DISTRIBUES et CONSOMMES					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Les captages et Source Mape (V1)	105 935	340 006	271 606	328 221	237 632	305 239
Les forages (V1)	6 603 804	7 678 256	7 589 745	7 325 301	7 466 831	9 023 796
TOTAL 1 (V1)	6 709 739	8 018 262	7 861 351	7 653 522	7 704 463	9 329 035
en %	61	65	63	66	69	72
Te Oropaa (V2)	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187	3 702 528
TOTAL 2 (V2)	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602	3 445 187	3 702 528
en %	39	35	37	34	31	28
Volume exporté (V3)	-	-	-	-	-	-
Volume distribué : TOTAL 1+2 (V1+V2=V4)	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650	13 031 563
Volume perdu (V5)	5 842 537	5 338 502	5 277 201	4 571 122	4 617 717	6 187 530
Volume consommé autorisé (V7+V8+V9=V6)	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933	6 844 033
Volume au compteur (V7)	2 260 192	2 422 871	2 548 565	2 683 570	2 370 493	2 696 977
Volume au forfait (V8)	1 894 230	1 462 190	1 008 495	1 333 108	1 648 413	1 162 179
Volume estimé consommé (V8) : 6 Ecoles, 5 Eglises/Temples/Maisons Paroissiales, 3 salles... Setil, Hiupape, Cité de l'air, Outumaoro, Bonnefin, Motu Ovini, Hotuareia, Centre administratif...	-	2 145 624	2 719 524	2 145 624	2 041 177	2 041 177
Volume du service (V9)	943 700	943 700	943 700	943 700	471 850	943 700



4 Le linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable qui est de **284,754 kms** (253,083 kms en 2023) au 31 décembre 2024 est réparti à 60% en distribution soit 170,85 kms et 40 % en refoulement soit 113,90 kms et détaillé par matériau comme suit :

Matériau	Longueur (en km)
PEHD	117,612
PVC	68,961
AG	56,568
AC	19,278
ACIER	0,501
FONTE	21,834
Total	284,754

5 Les interventions du service

ANNEES	INTERVENTIONS			VEHICULES	
	DEMANDES ET PLAINTES (nb)	REALISATIONS (nb)	RENDEMENT DU SERVICE	NECESSAIRES POUR UN SERVICE NORMAL	DISPONIBLES
2018	1246	1118	90%	-	-
2019	1727	2402	139%	-	-
2020	1194	1204	101%	-	-
2021	952	931	98%	-	-
2022	1492	1030	69%	-	-
2023	1695	1211	71%	9	6
2024	1632	1090	67%	10	7

Le service termine l'année 2024 avec un taux de rendement des interventions de **67%** soit une légère baisse par rapport à 2023 et ce, malgré un fonctionnement en mode dégradé, conséquence d'un manque de moyens humains et matériels (pièces et véhicules). Par ailleurs, on constate une augmentation des demandes et des plaintes, liée à la vétusté du réseau d'adduction d'eau potable. Le nombre de véhicules nécessaires pour assurer un service normal est de 10 véhicules or, le Spic eau fonctionne en mode dégradé avec seulement une moyenne de 7 véhicules disponibles.

On espère que le regroupement des agents de l'atelier mécanique sur le même site améliorera fortement la réparation des véhicules. Par ailleurs, pour pallier le nombre croissant des demandes d'interventions, le Spic Eau prévoit de sous-traiter les interventions relatives aux casses, fuites d'eau et branchements d'eau.

C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le niveau de subventionnement et le degré de contribution des abonnés aux coûts du service de l'eau sont sans conteste les clés d'analyse de l'organisation et de la gestion du SPIC.

1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est effectué par le CHSP. Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nb prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nb de prélèvements réalisés}}$$

Le taux de 100 % a été retrouvé en 2019 et 2020 pour malheureusement descendre à 97 % en 2021 suite à deux sites non conformes (affaires sociales et Farahei). Cette baisse est due au fait que le service d'hygiène n'a pas transmis les résultats à temps à la commune qui a également été mal conseillée par la Polynésienne des eaux. Pour l'année 2024, le taux de potabilité est toujours à **100 %**.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Potabilité	100%	100%	97%	100%	100%	100%

2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au

moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.
La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau		Année				
		2020	2021	2022	2023	2024
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 %)	-	-	-	-	-
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	8	8	8	8	8
20	Mise à jour du plan au moins annuelle	14	14	14	14	13
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :						
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)		10	10	10	8
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations		8	8	8	8
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs, ...) et des servitudes		8	8	8	6
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral		7	7	7	6
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)		10	10	10	8
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel (PPI) de renouvellement des branchements		10	10	10	9
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement (PPI) des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)		10	10	10	9

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

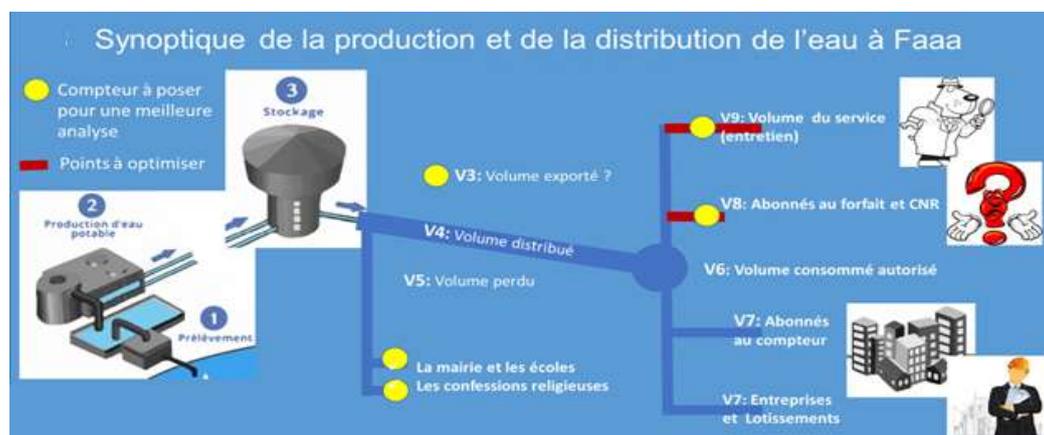
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **75%**.

3 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution qui est de **52,52 %** pour 2024 est calculé de la manière suivante :

$$\frac{6\ 844\ 033 \text{ (Volume total Consommé)}}{13\ 031\ 563 \text{ (Volume Total Mis en distribution)}} \times 100 = \mathbf{52,52 \% \text{ (RENDEMENT)}}$$

Volume d'eau en m ³	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit et Distribué V4	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124	11 149 650	13 031 563
Consommé au Compteur + forfait (FTR) V6	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002	6 531 933	6 844 033
Rendement du réseau	47%	56%	58%	60%	58,58%	52,52%
Connaissance du réseau	85%	85%	85%	85%	85%	75%



4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part du volume d'eau mis en distribution non comptabilisé chez les abonnés. Exprimé en **m³.km.jour**, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Volume mis en distribution } V_4 - \text{Volume comptabilisé } V_7$$

Cet indice ne sera fiable que lorsque les volumes **V₃ + V₅ + V₈ + V₉** seront comptabilisés par des compteurs.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{13\,031\,563 (V_4) - 2\,696\,977 (V_7)}{365 \times 284,754 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 98,40 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

5 L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il est calculé comme suit :

$$\frac{13\,031\,563 (V_4) - 6\,844\,033 (V_6)}{365 \times 287,754 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 58,91 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- ✓ De la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,
- ✓ Des actions à mener pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau :

$$\frac{25,633 + 4,032 + 2,137 + 0,218 + 2,401 (L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4})}{5 \times 287,754 \text{ (linéaires de réseau de desserte en km)}} \times 100$$

Le linéaire renouvelé inclut :

- ✓ les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que,
- ✓ les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Canalisations renouvelées	2018	2019	2021	2022	2023	2024
Mètres linéaires	20 633	25 633	4 032	2 137	218,7	2 401
Taux moyen renouvellement réseaux eau potable	3,85 %	-	3,56 %	5,46 %	4,16 %	2,39 %

7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral -
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Les études environnementales et hydrogéologiques ont été fait par le LTPP (Laboratoire des Travaux Publics du Pays) dans le cadre de l'étude du périmètre de protection des captages. Depuis 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 40 %. Les projets et dossiers de demande de financement n'ont toujours pas aboutis.

8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau sur le réseau public pour laquelle les abonnés des quartiers environnants concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance (exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de :

$$\frac{74 \text{ (nombre d'interruptions de service non-programmées)}}{6352 \text{ (nombre d'abonnés du service)}} \times 1000 = 11,65 \%$$

COUPURE ou INCIDENT	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre Abonnés	-	6 214	6 262	6 309	6 352
Coupure non programmée (CNP) (heure)	1.5	221	72h20	151	518
Coupure non programmée (nombre)	140	65	21	28	74
Taux occurrence pour 1000 hab (CNP)	245	35,56%	3,35%	4,43%	11,65%
Coupure programmée pour travaux (CPT) (heure)	0.30	168	98h10	204	168
Coupure programmée pour travaux (nombre)	29	38	23	30	24
Taux occurrence pour 1000 hab (CPT)	62	27,04%	3,67%	4,75%	3,78%

Le Temps de Coupure Moyen par Abonné (TCMA) est de 3 heures pour l'année 2024.

9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{NC^* \text{ nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{NC^* \text{ nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = NC^* \%$$

D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE

1 La présentation générale des modalités de tarification du service

Toute facture d'eau comprend,

- ✓ un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et peut comprendre,
- ✓ un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Deux catégories de tarification au titre des redevances d'eau sont appliquées :

✓ **La tarification annuelle au forfait** (délibération n°84/2008) :

Cat.	Type	Sous cat.	S/N°	Désignation	Nouveau forfait
A	Maison d'habitation	1°	-	Par concession avec branchement d'eau	15 000
		2°	-	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
B	Hôtel, Pension de famille	1°	a	Par chambre avec salle d'eau	13 500
			b	Par chambre sans salle d'eau	6 750
	Immeuble	2°	-	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
	Atelier	3°	-	Atelier	51 000
	Commerces & industries	4°	a	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crémeries - Débits de boissons - Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto banque - Station d'essence sans garage	69 000
b			Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce - Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	102 000	
c			Vente de "mitihue" ou de produits locaux	30 000	
Autres établissements forfait minimum et surplus au compteur	5°	A	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		b	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		c	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		d	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000	
		e	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500	
		f	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		g	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		h	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000	
		i	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500	
		j	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000	
		k	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500	
		l	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000	
		m	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500	
		n	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500	
o	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500			
p	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000			

✓ **La tarification au volume**, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (délibération n°37/2010) :

Type	Désignation	Forfait mensuel
Prime fixe	Diamètre du branchement compris entre 15 et 20 mm	200 FCFP
	Diamètre du branchement compris entre 21 et 40 mm	800 FCFP
	Diamètre du branchement supérieur à 40 mm	3 200 FCFP
Tarif par tranche (N : nb appartement ou maisons individuelles)	De 0 à N x 30 m3 par mois	35/m3
	De N x 31 m3 à N x 60 m3 par mois	70/m3
	Au-delà de N x 61 m3 par mois	140/m3

Les frais d'accès au service et autres prestations (délibération n°37/2010) :

Désignation		Farif en FCP HT
1	Frais de fermeture et de réouverture d'un branchement	1 000
2	Frais de mise en service par branchement sur :	
2.1	Diam DN 15 (1/2 pouce)	5 000
2.2	Diam DN 20 (3/4 pouce)	7 000
2.3	Diam DN 25 (1 pouce)	30 000
2.4	Diam DN 33 (1 ¼ pouces)	34 500
2.5	Diam DN 40 (1 ½ pouces)	37 500
2.6	Diam DN 50 (2 pouces)	52 500
2.7	Diam DN 60 (2 ½ pouces)	60 000
2.8	Diam DN 80 (3 pouces)	75 000
2.9	Diam DN 100 (4 pouces)	90 000

Délibérations fixant les tarifs et autres prestations facturées aux abonnés

Délibération	Application
N°16/1998 du 30 nov 1998 autorisant le recouvrement de recettes pour travaux en cession pour branchement d'eau	Janv 99
N°37/2009 du 15 juin 2009 fixant le tarif de la redevance pour concession d'eau au titre des manifestations événementielles	Juin 09
N°84/2008 du 22 déc 2008 fixant le tarif des redevances pour concession d'eau	Janv 09
N°37/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 11
N°38/2010 du 22 juin 2010 approuvant le nouveau règlement du service Eau	Janv 11
N°87/2024 du 17 décembre 2024 portant modification du règlement du service Eau	Janv 25
N°88/2024 du 17 décembre 2024 modifiant la délibération n°37/2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 25

1.1 La redevance depuis 1979

ANNEES	1979	1984	1990	1992	1998	2009	2011			
TYPE DE FACTURATION	au forfait						au forfait	au compteur		
								0 à 30 m3/mois	31 à 60 m3/mois	plus de 60 m3/mois
TARIF	3 000	5 000	6 250	7 800	10 000	15 000	15 000			
TRANCHES TARIFAIRES							35 F/m3	70 F/m3	140 F/m3	
AUGMENTATION		67%	25%	24,80%	28,20%	50%				

1.2 Les modalités de paiement des redevances

Le règlement des redevances peut être effectué en espèces, par chèque, par virement bancaire et depuis juillet 2019, par carte bancaire (Socredo, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, CCP et les cartes internationales Visa, Mastercard, Union Pay sauf l'Amex (juillet 2019), par paiement en ligne sur www.faaa.pf (juillet 2020) et le prélèvement automatique (2022).



2 La présentation des factures d'eau

Les factures d'eau sont décrites ci-dessous suivant les modalités de tarification susvisées pour une consommation d'un ménage.

- ✓ **Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au volume :**

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

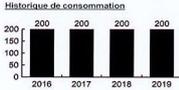
Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Eau
 Consommation du 01/07/2019 au 31/12/2019
 Partie fixe du 01/07/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Vous consommation d'eau	200 m³	
Prix du litre d'eau : 0,04730 FCP		
Abonnement	2 400,00	Montants
Consommation	7 000,00	2 400,00
Total de la facture		9 400,00



Montant total à payer avant le 02/03/2020 : 9 400,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 137 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° codique : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10300 3
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/02/2020
 Montant : 9 400,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

✓ **Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au forfait annuel :**

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

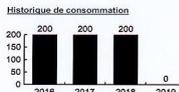
Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Eau
 Consommation du 01/07/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Vous consommation d'eau	0 m³	
Valeur estimée		15 000,00
Total de la facture		15 000,00



Montant total à payer avant le 31/08/2019 : 15 000,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 122 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° codique : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10299 1
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/08/2019
 Montant : 15 000,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
4021	008	15	31/12/2019	800			1000	200
Consommation totale relevée								200
Consommation facturée (m³)								200

Détail de votre facture		Quantité	Unité	Prix unitaire
Distribution de l'eau				
Abonnement Eau		12 mois		200,00000
Eau		200 m ³		35,00000
Total de votre facture				9 400,00
Montant total à payer				9 400,00

POUR PAYER VOTRE TAXE

MODALITE DE PAIEMENT :

- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
- A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du « Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
- A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a : RIP 14168 00001 9024409F068 59 en précisant votre n° de contrat.
- Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VOUS CONCERNANT :
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

NO TE AIFAUJ TA 'OE TUTE

FAANAHORAA NO TE 'AUFURA'A :

- No te 'aifura'a i la 'oe mau tute i la fare oie: 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hono'a hia atu i le ho'e parau pe'era'a.
- I le 'aifau rata, e vai nei: no'i le 'aifau oie: 'aifau parau moni, a hia atu i le 'oe a e 'aifau oie d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » apiti hia i la 'oe parau futera'a. E fa'atae hia i le ho'e parau pe'era'a.
- No te 'aifau i le fare moni, 'aifau mai le ho'e parau a i to'o'i le va'e'a'i moni fare rata a le 'oie: RIP 14168 00001 9024409F068 59. A tu' u mai le numera nei ipe'ehia i ni'a i le parau futera'a.
- No te 'aifau i le fare moni a le 'aifau: 'aifau moni aore ra 'aifau parau moni, e hono'a hia atu i le ho'e parau pe'era'a.

NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A.
 A haere mai i le Faa'a oie, i le paha 'o'ipha no te mau tute. Te'i la ratou te fa'at'i'afatara'a i le mau hape.

3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau

3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NOMBRE D'ABONNES	6 155	6 116	6 214	6 262	6 309	6 352
MONTANT FACTURE EN FCP	179 027 125	177 591 230	200 495 850	245 500 105	189 109 647	229 082 395

3.2 Les recettes et dépenses liées à l'exploitation (en FCP)

BUDGET ANNEXE EAU						
FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	Variation /
Recettes	439 446 505	515 540 925	786 018 615	640 382 249	586 866 316	-53 515 933
Produits des services	182 094 075	187 404 622	232 722 437	210 926 458	242 395 876	31 469 418
Dotations et participations	4 980 000	0	1 188 000	426 450	0	-426 450
Subventions exceptionnelles	251 755 844	324 718 085	551 923 794	428 600 330	340 334 834	-88 265 496
Atténuation de charges	616 586	518 218	184 384	429 011	197 543	-231 468
Différence sur réalisations négatives	0	2 900 000	0	0	0	0
Opérations d'ordre de transfert	0	0	0	0	3 938 063	3 938 063
Dépenses	446 718 127	491 498 059	786 018 615	640 026 649	586 866 316	-53 160 333
Charges à caractère général	270 533 605	299 306 844	284 103 393	340 699 391	365 200 885	24 501 494
Charges de personnel	103 915 951	104 101 524	107 634 740	112 172 350	116 814 381	4 642 031
Autres charges de gest* courante	51 864 355	48 112 300	54 176 000	59 594 040	58 545 956	-1 048 084
Charges financières	798 376	516 593	224 997	0	0	0
Charges exceptionnelles	5 615 285	12 410 101	9 536 645	21 537 065	6 171 583	-15 365 482
Opérations d'ordre de transfert	13 990 555	27 050 697	27 490 597	27 634 512	40 133 511	12 498 999
Dotation aux provisions	0	0	302 852 243	78 389 291	0	-78 389 291
Résultat de fonctionnement	-7 271 622	24 042 866	0	355 600	0	-355 600
INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	Variation /
Recettes	256 632 544	150 487 227	170 608 949	136 942 364	121 808 777	-15 133 587
Onema Etudes mise à jour SDAEP2	0	0	8 755 677	0	0	0
FIP Etudes de renforcement de la production à Pamatai	0	0	786 480	0	1 703 280	1 703 280
FIP Acquisition 9 électropompes	0	0	3 378 458	6 616 264	0	-6 616 264
DETR Etudes actions phase 1 SDAEP2	7 153 235	0	12 443 517	0	18 692 914	18 692 914
5400 compteurs à auto relève	0	0	0	68 684 781	0	-68 684 781
Opérations d'ordre de transfert	13 990 555	27 050 697	27 490 597	27 634 512	40 133 511	12 498 999
Subvent* d'équipement versées	235 488 754	123 436 530	117 754 220	34 006 807	60 923 472	26 916 665
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	355 600	355 600
Dépenses	243 586 516	77 872 928	170 608 949	136 942 364	120 519 619	-16 422 745
Emprunts	8 097 762	8 379 545	8 671 141	0	0	0
Immobilisations incorporelles	879 437	1 194 369	3 819 232	2 775 439	0	-2 775 439
Immobilisations corporelles	234 609 317	65 399 014	121 739 366	3 909 976	57 768 164	53 858 188
Acquisition 9 électropompes	0	0	19 989 444	0	0	0
Etudes actions phase 1 SDAEP2	0	0	9 362 806	40 764 212	0	-40 764 212
5400 compteurs à auto relève	0	0	0	86 380 537	58 813 392	-27 567 145
Acquisition logiciel de gestion	0	0	7 026 960	0	0	0
Etude renforcement production eau Pamatai	0	0	0	3 112 200	0	-3 112 200
Opérations d'ordre de transfert	0	2 900 000	0	0	3 938 063	3 938 063
Solde d'investissement	13 046 028	72 614 299	0	0	1 289 158	1 289 158
RECETTES TOTALES	696 079 049	666 028 152	956 627 564	777 324 613	708 675 093	68 649 520
DEPENSES TOTALES	690 304 643	569 370 987	956 627 564	776 969 013	707 385 935	69 583 078
SOLDE GENERAL	5 774 406	96 657 165	0	355 600	1 289 158	-933 558

Sur les dépenses

L'exercice 2024 se clôture avec une exécution globalisée de 707,386 MF contre 776,969 MF en 2023 soit une baisse des dépenses exécutées de 9%.

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant des mandats émis s'élève à 586,866 MF soit 8% de moins qu'en 2023. Les principaux chapitres impactés par une augmentation modérée sont :

- Les charges à caractère général +7% soit 24,5 MF de plus qu'en 2023, notamment :
 - 37,4 MF (+6 MF) d'entretien et de réparation des voies et réseaux,
 - 274,2 MF (+21 MF) de frais d'électricité des stations de pompage,
 - 16,8 MF (+6 MF) de sous-traitance des interventions ponctuelles de réparation de fuites d'eau ou casses sur le réseau communal ;
- Les charges de personnel +4% soit une augmentation de 4,6 MF en raison de la titularisation de 2 agents en contrat à durée déterminée et des heures supplémentaires réalisées en 2024 ;
- Les opérations d'ordres +45% soit 12,4 MF de plus et, correspondent aux dotations aux amortissements des biens immobilisés réalisés jusqu'au 31 décembre 2023.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant total exécuté s'élève à 120,520 MF soit 12% de moins que l'année précédente. En effet, seuls le chapitre 21 – immobilisations corporelles (+57,768 MF) et l'opération des 5 400 compteurs (+58,813 MF) ont été mouvementés.

Sur les recettes

Il est enregistré 708,675 MF de recettes exécutées en 2024 soit 9% de moins que l'année précédente :

- 586,866 MF de recettes de fonctionnement soit une baisse de 9% comparativement à l'exercice 2023 et expliqué par la diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (-21%)
- 121,809 MF de recettes d'investissement soit une baisse de 11% comparativement à 2023 et provenant principalement (soit 79%) de la subvention d'équipement versée par le budget principal.

Les produits de gestion courante comprennent les postes suivants :

Produits de gestion courante	2020	2021	2022	2023	2024	Variation / n-1	
Redevances d'eau	181 551 423	186 623 890	231 472 304	210 375 699	242 232 769	31 857 070	15%
Travaux (branchements...)	542 652	780 732	1 250 133	498 759	158 107	-340 652	-68%
Repas MOP	0	0	0	52 000	5 000	-47 000	-90%
TOTAL	182 094 075	187 404 622	232 722 437	210 926 458	242 395 876	31 469 418	14%

RECouvreMENT	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances encaissées durant l'année	115 804 150	143 497 692	144 572 024	143 655 242	154 845 978
%	63,8	76,9	62,5	68,3	63,9

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des impayés au budget annexe de l'eau s'élève à 802 393 878 F CFP pour les périodes 2009 à 2024, et +9% par rapport à 2023.

E. LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Le taux de recouvrement

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Total redevances facturées	177 591 230	200 495 850	245 500 105	189 109 647	229 082 395
RAR	75 819 591	89 698 337	122 711 827	92 964 542	99 509 136
Recouvrement	57%	55%	50%	57%	53%
Montant annuel redevance	Au volume entre 35 F/m3 à 140 F/m3				

2 Les montants financiers des travaux engagés

Les principales opérations d'INVESTISSEMENT réalisées et en cours de réalisation :

Opérations prévues 2020	Réalisées	En cours
Travaux de canalisation DN 200 à Pamatai et de raccordement conduite PVC 75 en amont de RP18	53 MF	
Fourniture et pose de vannes motorisées	53 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 9 électropompes)	40 MF	22 MF
Fourniture et pose d'hydro stabilisateurs et travaux connexes	39 MF	
Fourniture et pose de liner au bassin Mumuvai	26 MF	
Fourniture et pose de 12 armoires et de 2 TGBT	20 MF	
Travaux d'interconnexion des réseaux aroa Teapiri 2	2 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	0,9 MF	
Installation de portail au-dessus de Pamatai Hills et pose de branchement électrique au bassin de refoulement Pupure	0,7 MF	
Fourniture et pose d'un système de contrôle à la décharge		12 MF
Achat de compteurs et d'équipements de réseau d'eau		12 MF
	235 MF	46 MF

Opérations prévues 2021	Réalisées	En cours
Aménagement comptoir d'accueil au SPIC et portail d'entrée station Tavararo	1,2 MF	
Achat de matériels de transport	14,3 MF	14,1 MF
Remplacement de conduite servitude Verotia 1	9,3 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les débitmètres)	13,1 MF	55,0 MF
Installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau	11,5 MF	
Fourniture et pose de 5 TGBT	6,9 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	1,2 MF	1,9 MF
Fourniture et pose de 6 compteurs	9,0 MF	
Fourniture et pose de canalisation EP		42,9 MF
OP Fourniture et pose de 8 électropompes		19,8 MF
	66,5 MF	133,7 MF

Opérations prévues 2022	Réalisées	En cours
Fourniture et pose de canalisations DN 300	53 MF	
Acquisition de 18 électropompes	43 MF	
Fourniture et pose de compteurs d'eau	30 MF	3 MF
Achat de matériel de transport	14 MF	
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	9 MF	23 MF
Acquisition d'un logiciel de gestion SPIC EAU	7 MF	
Réalisation de vidéos pour le plan de communication sur l'eau	4 MF	
Achat de matériels techniques et divers (informatique, mobilier, et autres immobilisations dont écran numérique)	2 MF	
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI		3 MF
	162 MF	29 MF

Opérations prévues 2023	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	86 MF	70 MF
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	41 MF	36 MF
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI	3 MF	0 F
Développement application mobile	3 MF	0 F
Autres immobilisations : achat et pose de 1 000 compteurs d'eau à auto relève & installation de rideau métallique	2 MF	0 F
Achat de matériels techniques et divers, informatique, mobilier	2 MF	0 F
Pose de poteaux incendie	0 F	70 MF
	137 MF	176 MF

Opérations prévues 2024	Réalisées	En cours
Acquisition de 5 400 compteurs	58 MF	68 F
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	0 F	36 MF
Etudes renforcement production en eau à PUURAI	0 F	0 F
Conformité électrique des stations de production d'eau	0 F	0 F
Matériels et outillages de voirie	3 MF	0 F
Autres immobilisations corporelles	0 F	0 F
Pose de poteaux incendie	55 MF	14 MF
	116 MF	50 MF

CONCLUSIONS

L'année 2024 a été marquée par :

Les points positifs :

- Obtention d'une subvention de 784 572 217 FCFP par le FIP pour les travaux de la tranche 1.1 – phase 1 du SDAEP 2 de la commune de Faa'a (délibération n° 18/2025 du 6 mai 2025).
- Mise en place du marché opération ponctuelle sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable de Faa'a avec la Polynésienne des Eaux pour traiter les interventions urgents (casses et branchements d'eau).
- Acquisition de 3 nouveaux véhicules (malheureusement 3 anciens véhicules sont tombés en panne et ne sont toujours pas réparés à ce jour).

Les points négatifs :

- La facture EDT qui ne cesse de monter malgré tous les efforts fournis par le SPIC eau.
- Le manque de moyens humains et matériels (véhicules).
- Les non-conformités soulevées par l'audit relative à la certification ISO 9001.

Préconisations 2025 :

- URGENT et IMPORTANT : revenir à une situation plus saine au niveau des moyens humains et matériels (véhicules) comme soulevé lors de l'audit ISO 9001 de 2023 car le service fonctionne toujours en mode dégradé,
- Mettre en place les travaux du SDAEP 2 (2025-2027).
- Mettre en place un marché de maintenance des stations de pompage.
- Mettre en place le remplacement et la mise aux normes des cellules EDT.
- Résoudre la situation des gros consommateurs déjà identifiés par le Spic, en posant des compteurs de section en entrée de servitude,
- Rénover les débits mètres électromagnétiques en sortie de réservoir ainsi que les compteurs de production (permet d'avoir la fiabilisation des données de production et de distribution).



Déchets

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Arrêté n° 667 DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2024

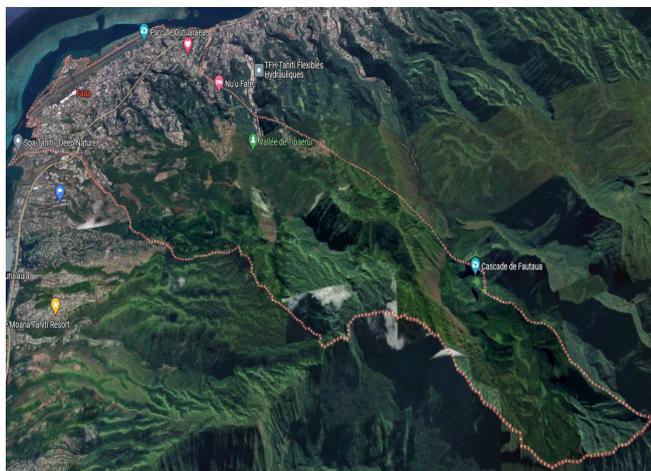
Sommaire

Introduction : présentation du service.....	3
Contexte.....	3
a) Géographie physique	3
b) Données statistiques.....	3
c) Axes stratégiques.....	3
Missions	4
Moyens	4
a) Moyens humains	4
b) Moyens roulants et autres.....	5
Faits marquants	5
A – INDICATEURS TECHNIQUES	6
I –Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	6
1 -Collecte des déchets provenant des ménages	6
a) Nombre d'habitants desservis	6
b) Fréquence de collecte.....	6
c) Nombre et localisation des déchetteries.....	7
d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités	7
2 -Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	9
a) Récapitulatif des tonnages enlevés	9
b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.....	10
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	10
1 - Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement	10
a) Localisation des unités de traitement.....	10
b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple).....	11
c) Capacité de ces unités.....	11
d) Tonnage traité dans l'année	12
2 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets	13
B - INDICATEURS FINANCIERS.....	14
1 - Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)	14
2 - Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.....	14
3 - Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....	14
4 - Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....	14
5 - Autres indicateurs	18
Conclusions : perspectives 2025	19

Introduction : présentation du service

Contexte

a) Géographie physique



Etendue communale : **34,2 km²**
Nombre d'habitants (2023) : **29 826**
Communes limitrophes : **Punaauia et Papeete**
Caractéristiques :

- **une plaine côtière restreinte**, fortement urbanisée et située en piémont de 4 planèzes (Pamatai, Puurai, Vaitea et Heiri).
- **une couverture montagnaise importante** avec la présence d'habitats et de lotissements localisés essentiellement en-dessous de la côte 350. Au-delà, la topographie et les conditions météorologiques défavorables rendent l'accès difficile avec des pentes supérieures à 30 %.

Quelques plateaux, Pamatai (590 m), Hauti (450 m), Teapiri (320 m) forment l'extrême limite des collines accessibles aux pentes relativement faibles (12% jusqu'à 300 m d'altitude).

b) Données statistiques (recensement ISPF)

	2002	2007	2012	2017	2022	Variation	
Population totale	28 421	30 019	30 094	29 878	30 145	+267	+0,89%
Population municipale (légale)	28 182	29 781	29 719	29 506	29 826	+320	+1,09%
Logements	6 720	7 593	8 074	8 568	9 122	+554	+6,47%
Résidences principales (RP)	6 296	6 934	7 261	7 495	8 217	+722	+9,63%
Nb moyen d'habitants par RP	4,5	4,3	4,1	3,9	3,6	-0,3	-7,69%

c) Axes stratégiques

Le service est toujours à la phase 1¹ du SVEDMA : réduction des déchets à la source, réemploi du textile et de certains encombrants, mise en place de points d'apport volontaire, valorisation des déchets verts en compost, valorisation des déchets ménagers spéciaux, du verre et des cannettes. Les opérations sont détaillées ci-après :

DESIGNATION	COUTS	Obs ^o
Acquisition de conteneurs individuels (CDP)	90 000 000	Terminé
15 bornes à verre (fonds propres)	7 012 226	Terminé
4 Bornes à textile (CDT)	2 777 112	Terminé
15 Bornes à canettes de 4m3 (CDT)	7 012 226	Terminé
Construction atelier recyclage et réemploi des DEEE et mobiliers usagers (DIP)	-	En attente
Aménagement zone de broyage de déchets verts (fonds propres)	-	En régie
Acquisition véhicules de réserve	90 000 000	Refusé
Etude de praticabilité des servitudes (FIP ETUDES)	10 335 990	Terminé
Acquisition bornes à DMS (8 col. piles, 3 bacs batteries, 3 bornes huile) (Pays)	-	Terminé
Broyeur horizontal polyvalent à végétaux	-	Non

Suite aux demandes de financement pour l'acquisition d'engins de collecte² pour un montant total de 84 607 898 FTTC refusées en 2022 et en 2023, il a été décidé de financer sur fonds propres l'acquisition d'un camion BOM 5m3 et de deux petits camions à benne basculante de 2 m3 dont les livraisons sont prévues fin 2025.

¹Adoptée par délibération n°650/2016 du 18 octobre 2016

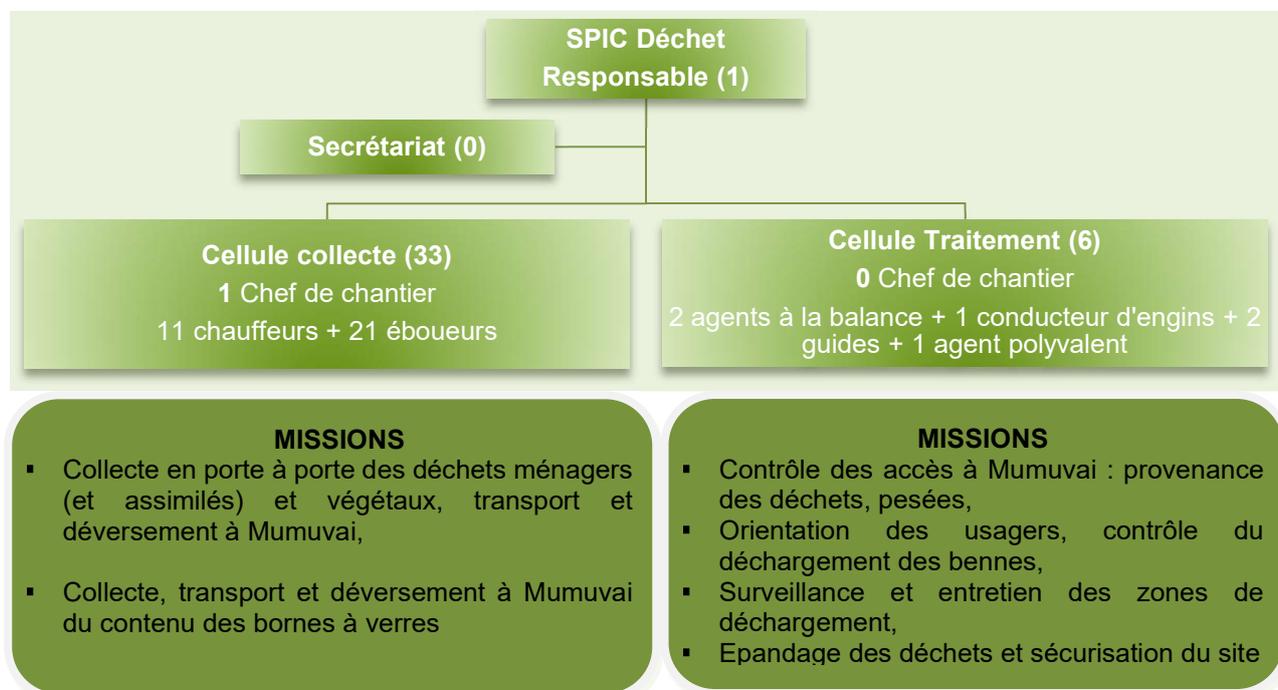
²Délibération n°49/2022 du 25 octobre 2022

Missions

Exploité en régie dotée de la seule autonomie financière, il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux.

Le règlement du service³ définit les conditions et modalités suivant lesquelles le service de collecte et de traitement des déchets est assuré, ainsi que les règles de facturation afférentes.

Composé de 40 agents, le service est organisé comme suit :



Moyens

a) Moyens humains

Depuis la fin de contrat de la CAE et de l'agent en CVD en octobre 2022 ainsi que de l'agent titulaire ayant comblé le poste d'agent administratif de mars 2023 à juin 2024, le poste d'agent administratif est vacant.

Le Spic déchet a accueilli durant 2 mois deux étudiantes en BTS Métiers des Services à l'Environnement du lycée Papara.

EFFECTIFS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
PERMANENTS (CDI)	37	36	35	36	39	35	-4	-10,3%
TEMPORAIRES (CDD)	4	4	3	3	1	5	4	400,0%
Sous-total	41	40	38	39	40	40	0	0,0%
Main d'œuvre pénale	3	3	0	0	0	0	0	-
Travaux d'Intérêt Général	0	0	0	0	0	0	0	-
CDL/CAE/CVD	3	4	2	2	0	0	0	0
Sous-total	6	7	2	2	0	0	0	0
TOTAL	47	47	40	41	40	40	0	0,00%
Nombre total d'heures supplémentaires	-	-	1 348	1 010	2 955	3 006	51	1,73%
Coût des heures supplémentaires (en M.FCP)	-	-	2,142	1,397	4,468	4,658	0,190	4,25%

- 4 agents suite départ à la retraite : AKA Lévy, TEHARURU Jacques, UURU Vetea, PANI Stéphane

³Délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011

b) Moyens roulants et autres

Le Spic déchet s'est doté d'un véhicule 4x4 Toyota V6 (290 935 P).

De nombreux camions sont toujours en panne depuis plusieurs mois voire même années.

CAMION	Immat.	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations	Reste	Taux immobilisation	Véhicules nécessaires (service normal)
BOM 5m ³	215 396 P, 208 016 P, 265 816 P	3	3	3	3	3	3	2 HS (208 016 P & 215 396 P)	1	100%	2
BOM 12m ³	197 055 P, 197 056 P, 220 866 P, 230 332 P, 265 817 P, 266 930 P	3	3	6	6	6	6	2 HS (197 055 P, 197 056 P) 1 en panne 266 930 P 1 en réparation 220 866 P	2	Toute l'année	4
Benne 2m ³	210 977 P	2	2	1	1	1	1	HS	0	100 %	2
Benne 5m ³	151 569 P	3	3	1	1	1	1	HS	0	100 %	1
Benne 10m ³	264 294 P	-	1	1	1	1	1	-	1	-	1
Griffes 10-12m ³	196 646 P, 229 782 P, 229 783 P, 229 842 P, 268 243 P	4	4	5	5	5	5	4 en réparation (196 646 P, 229 782 P, 229 783 P, 229 842 P)	1	Toute l'année	4
Sous-Total		21	16	16	17	17	17	6 HS + 6 en rép°	5		14
Véhicule 4x4	151 740 P 234 504 P 290 935 P	2	2	2	2	2	3	1 HS : 151 740 P	2	Toute l'année	1
Broyeur	-	0	1	2	3	3	2		2		2
Drague	325+336	2	2	2	2	2	2	2 HS 1 à remplacer	0	Toute l'année	2
Citerne	-	1	1	1	1	1	1	Sur remorque	1		1
Compacteur	-	-	1	1	1	1	1	-	1		1
TOTAL		25	21	23	25	26	26		11		21

Matériel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Observations	Reste
Nettoyeur haute pression	0	1	1	1	2	2		2
Aspirateur professionnel	0	-	1	1	1	1		1
Extracteur injecteur	-	-	1	1	1	1		0
Radio VHF	4	3	3	2	2	2		1
Appareil photo numérique	0	0	0	0	0	0		0
Portable mobile	-	5	5	5	5	5	Signalement fait au Pôle PSII	1
TOTAL	4	4	11	11	11	11		5

Faits marquants

L'année 2024 a été marquée par :

- Un accident du travail ayant engendré l'inaptitude au travail d'un éboueur déclaré handicapé suite à cet accident et donc la non-reconduction du contrat à durée déterminée de notre chauffeur PL l'ayant accidenté (test positif de conduite sous l'emprise de stupéfiant).

- Les pannes récurrentes des camions entraînant une perturbation de la collecte des déchets verts sur toute l'année et des déchets ménagers sur plusieurs mois nous obligeant à avoir recours à la location de matériels roulants et jusqu'à passer une convention avec la commune de Paea pour la mise à disposition d'un camion BOM et d'une chargeuse-pelleteuse en décembre 2024 et ce, pendant une durée de 3 mois.
- Le changement de responsable du Spic déchet depuis septembre 2024.

A – Indicateurs techniques

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1 – Collecte des déchets provenant des ménages

a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte et à des points de regroupement

Sur la base des résultats du recensement de 2023, notamment du nombre moyen de personnes par foyer, soit 3,6 et des **6 914** abonnés domestiques enregistrés au service FTR en **2024**, le service desservirait **24 890** habitants, soit **83 %** de la population municipale, **1 389** habitants de plus qu'en 2023.

HABITANTS DESSERVIS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
Population municipale (a)	29 506	29 506	29 506	29 506	29 826	29 826	-	-
Nb moyen d'habitants par RP (b)	4,1	4,1	4,1	3,6	3,6	3,6	-	-
Abonnés domestiques (c)	6 160	6 150	6 314	6 408	6 803	6 914	+111	+2%
Nb d'habitants desservis (d)⁽¹⁾	25 256	25 215	25 887	23 069	23 501	24 890	+1 389	+5,91%
% d'habitants desservis (e)⁽²⁾	85%	85%	88%	78%	79%	83%	-	+4%
Nb d'habitants desservis en PAP								
Nb points de regroupement (PG)								
Habitants desservis aux PG								
Nb habitants non desservis	4 250	4 291	3 619	3 233	6 325	4 936	-1 389	-21,96%
Nb logements non desservis	1 037	1 047	883	788	1 757	1 371	-386	-21,96%

¹ Nombre estimé = (b) x (c)

² (e) = (d)/(a)

³ Non déterminé

Environ 21,96% (21% en 2023) de la population municipale soit 4 936 habitants (6 325 habitants en 2023), ne bénéficie toujours pas de la collecte des déchets en raison principalement de difficultés d'accès concernant les quartiers suivants : Hiupape, Te Niu Ti'a, Mumuvai Haut (terre AUBRY, MAI...), Mamaia (enlèvement des déchets par un prestataire privé), Bonnefin et Faugerat.

b) Fréquence de collecte

La collecte est assurée en porte à porte ou à des points de regroupement (verre), par des véhicules spécialisés dans toutes les voies praticables selon les fréquences suivantes (collecte normale) :

	COLLECTE NORMALE						Equipements	Effectifs
	JOUR							
	L	M	M	J	V	S		
Ordures ménagères	S1	S2	RT1 Ent ²	S1	S2	RT1	5 BOM (2 de 5m ³ et 3 de 12m ³)	5 équipes de 3
Déchets verts Encombrants	X	X	X	X	X		1 camion grappin 12m ³ 2 camions benne 12 m ³ 1 camion benne 2m ³	1 équipe de 2 2 équipes de 2 1 équipe de 4
Carcasses	1 fois / mois						Excavateur + camion benne 12 m ³	2 chauffeurs
Verre	2 fois / mois						1 camion griffe	1 équipe de 2

¹ RT1 collectée tous les jours sauf le dimanche

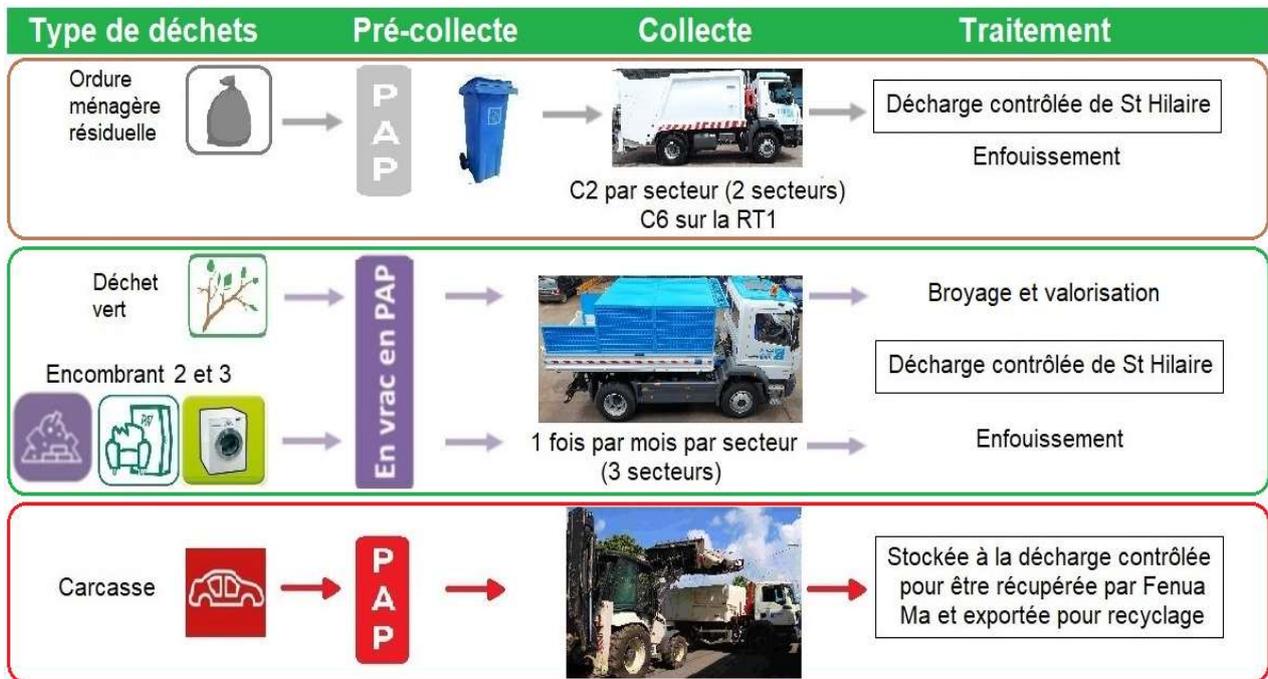
² Entreprises

c) Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets déposés

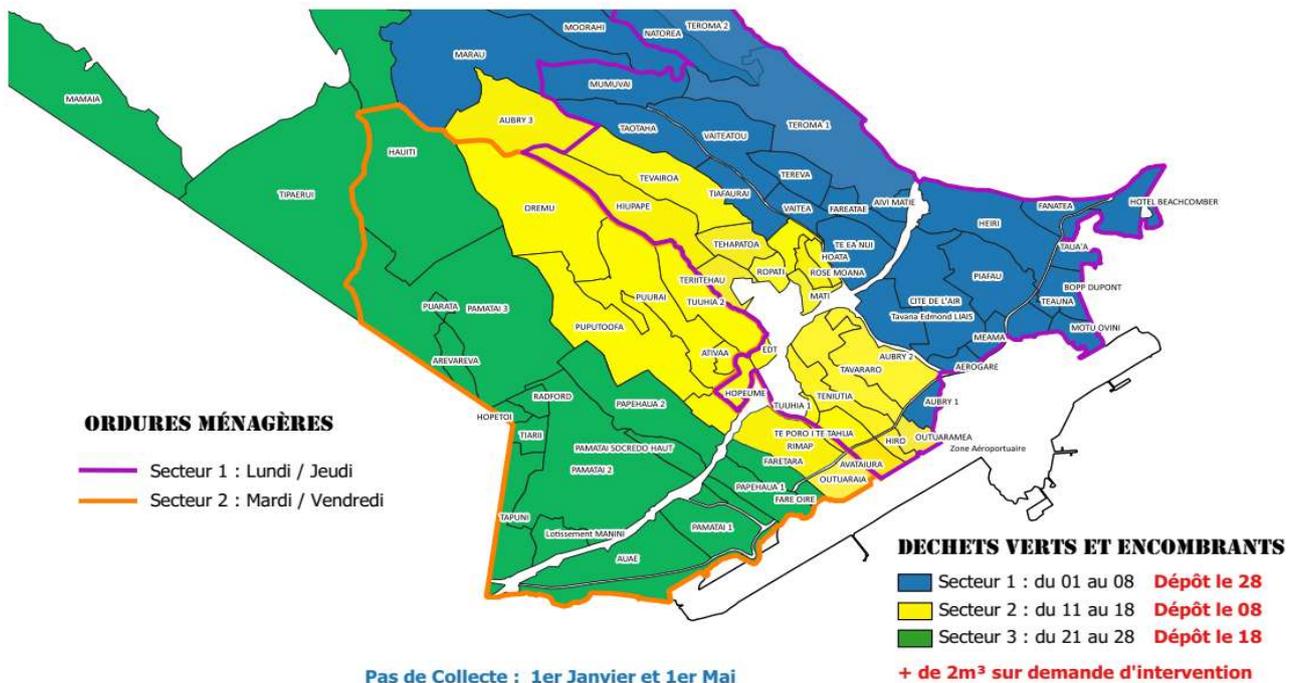
Aucune déchetterie n'existe sur le territoire communal, mais il est envisagé d'aménager des sites de transfert sur l'emprise de la décharge de Mumuvai et sur certains grands axes.

d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités

d.1) Collecte en **PORTE à PORTE (PAP)**



Les ordures ménagères, déchets verts et encombrants sont collectés selon les secteurs suivants :

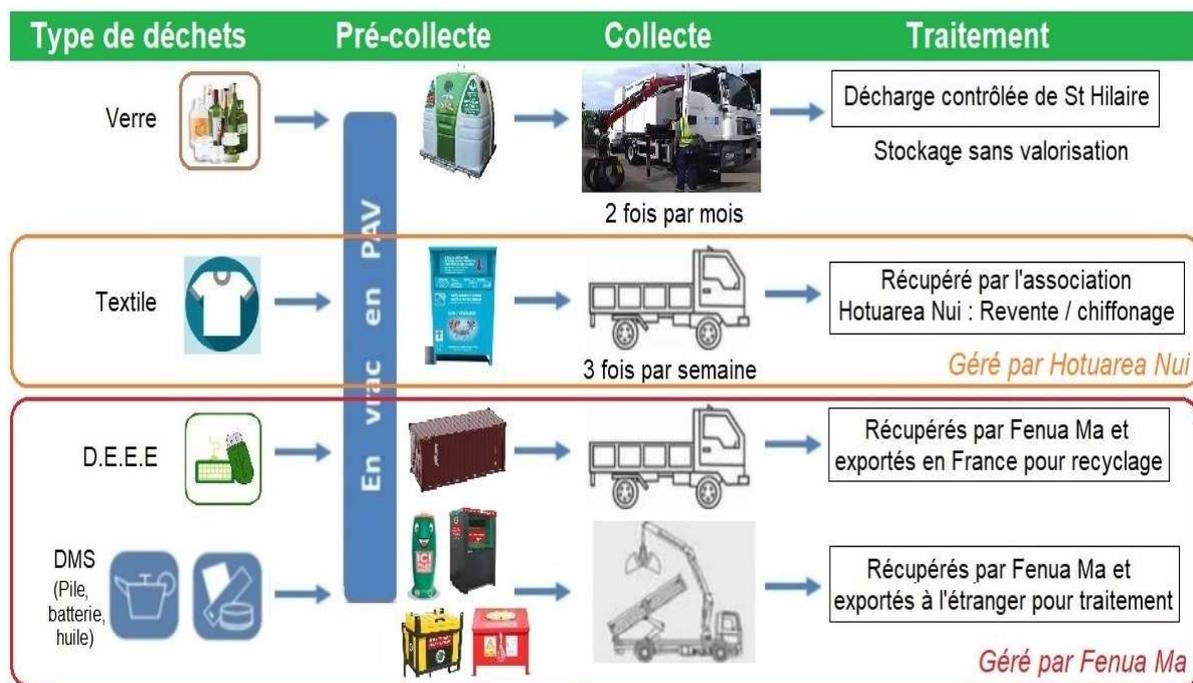


La collecte des déchets verts et encombrants d'un volume supérieur à 2m³ se fait uniquement sur demande auprès du guichet unique ou au SPIC Déchet.

Les déchets verts sont transformés en compost et mis à la disposition des administrés.

L'enlèvement des épaves de véhicules est dirigé par la Police municipale et facturé au tarif de 16.000 FCFP la tonne (Délibération n°47/2011 du 30 août 2011).

d.2) Collecte aux POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



Le tableau suivant présente le nombre de PAV existant dans la commune.

Type	Nombre de PAV	Ratio nombre d'habitants/PAV	Source
Cannette	15	1 988 hab/PAV	Spic Déchet
Verre	15	1 988 hab/PAV	Spic Déchet
Textile	4	7 456 hab/PAV	Spic Déchet
Pile	17	1 755 hab/PAV	Fenua Ma 2023
Huile	3	9 942 hab/PAV	Fenua Ma 2024
Batterie usagées	4	7 456 hab/PAV	Fenua Ma 2024
Fusée de détresse	2	14 913 hab/PAV	Fenua Ma 2024
DEEE	1	29 826 hab/PAV	Spic Déchet

d.2.1 Le verre

Le verre est collecté depuis février 2023. Les anciennes bornes étant détériorées, 15 nouvelles bornes à verre ont été acquises sur fonds propres, livrées en septembre 2024 et déployées sur les sites suivants :

- 2 sur Pamatai haut,
- 1 sur Nuutania, St Hilaire, Teroma, Puurai (magasin Ape), Oremu (entrée terrain Rugby), Ganivet, au centre administratif et au Snack Chez Joe.

Ces verres sont collectés tous les mercredis (ou 2 fois par mois), transportés à la décharge et stockés sans valorisation.



d.2.2 Les cannettes

15 bornes à cannettes ont été acquises via une subvention du CDT, livrées en septembre 2024 et déployées sur les mêmes sites que les bornes à verre. Ces cannettes sont collectées comme suit :

- Collecte une fois par mois et dépôt au hangar situé à St Hilaire. Ces cannettes sont triées sur site par l'association Rima Here (convention n°21/2024 du 10/09/2024),
- Collecte une fois par mois et livraison à l'association Te Torea à Fare Ute (convention n°25/2024 du 19/09/2024).



d.2.3 Le textile

La collecte du textile en apport volontaire a démarré en février 2013. Les anciennes bornes à textile étant détériorées, 4 nouvelles bornes ont été acquises via une subvention du CDT, livrées en septembre 2024 et déployées sur les sites

suivants : centre administratif de la mairie, vesti-boutique à Puurai, hôtel intercontinental et Pamatai haut. Ces bornes sont ramassées 3 fois par semaine par l'association Hotuarea Nui (convention de partenariat n°05/2013 du 01/02/2013 et avenant n°1) et permettent de récupérer annuellement 12 tonnes (250 kg par semaine) de textile neuf ou usagé qui peut être réutilisé, revendu sur le marché de l'occasion ou transformé en chiffon d'essuyage industriel.



d.2.4. Les déchets toxiques (piles, huiles usées, batteries et fusées de détresse)

Ils sont collectés par Fenua Ma selon leur remplissage sur les sites identifiés suivants :

- Piles (17) : réparties sur la commune, au centre administratif, dans les commerces...
- Huiles usées (3) : Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Batteries usagées (4) : station Total Heiri, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Fusée de détresse (2) : Vaitupa et atelier mécanique

Tonnages collectés	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
D3E ²			12	9,0	6,9	47,3	40,4	585,51%
Piles	1	1	2	2,6	1,1	1,1	0,0	0,00%
Batteries	5	13	57	51,2	53,5	53,5	0,0	0,00%
Huile de moteur	2	3	16	14,8	10,2	10,2	0,0	0,00%
TOTAL	9	17	87	77,7	71,7	112,1	40,4	585,51%

Le service a collecté **12 194** tonnes de déchets en 2024 (12 526 Tonnes en 2023), soit 2,65 % de moins (-332 Tonnes) qu'en 2023 avec les 3 principales variations suivantes :

- Les ordures ménagères (- 161 T),
- Les déchets verts (+ 743 T) et
- Les encombrants (- 1 443 T).

Tonnages collectés	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
En PAP¹	12 951	14 718	14 816	12 502	12 150	-352	-2,82%
Ordures ménagères	7 957	8 908	8 295	6 551	6 390	-161	-2,46%
Déchets verts	4 294	4 160	1 271	276	1 019	743	268,62%
Encombrants	217	1 370	4 874	5 586	4 143	-1 443	-25,84%
DUI ³	410	0	0	0	48	48	4800,00%
Monstre métallique	17	103	32	16	27	11	64,23%
Mat. Démolition		9	89	0	0	0	0,00%
Déblais, gravats, terre	44	167	254	72	523	451	628,01%
Aux PAV⁴	17	58	77	24	44	20	83,41%
Verre	17	58	77	24	44	20	83,41%
Textile		0	0	0	0	0	-
TOTAL	12 968	14 776	14 893	12 526	12 194	-332	-2,65%

¹ Porte à porte

² Déchets d'équipements électriques et électroniques

³ Déchets urbains et industriels

⁴ Point d'apport volontaire

Le tonnage des déchets collecté diminue depuis ces trois dernières années. Les usagers utilisent de plus en plus les PAV mis à leur disposition et trient davantage.

2-Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

a) Récapitulatif des tonnages enlevés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités commerciales, artisanales, administratives et associatives présentes sur le territoire de la commune sont collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (3 fois par semaine voir plus...), et ne sont pas quantifiés. Ils concernent 514 abonnés non domestiques, soit 35 de plus qu'en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
Abonnés non domestiques (inscrits au service FTR)	380	351	349	353	479	514	35	7%

b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les pistes d'optimisation retenues lors de la phase 1 du SVEDMA sont :

Actions pour la collecte	Observation
Dotations de bacs individuels pour la collecte des OM résiduels	Depuis décembre 2020, en cours
OM : collecte en PAP 2 fois par semaine par secteur	Opérationnel depuis août 2020
DV : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Encombrants : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Mise en place d'une déchetterie sur la Commune	
Verre : rajout de 15 bornes	Financement sur fonds propres, installées en septembre 2024
Textile : rajout de 4 bornes	Financement via subvention CDT, installées en septembre 2024
Canette en aluminium : mise en place de 15 PAV de 4 m ³ .	

Actions pour le traitement / la valorisation	Observation
Aménagement d'une zone de broyage de DV (gestion par un prestataire de service)	
Valorisation des canettes en aluminium collectées en PAV	Conventions avec les associations Te Torea et Rima Here
Broyage et valorisation du verre par un prestataire de service	
Création d'un CET et réhabilitation complète de la décharge	

Les actions non réalisées dépendent :

- ✓ Des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ Des suites qui seront données à nos demandes de subvention.

Scénario à court terme



II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

1-Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

a) Localisation des unités de traitement

Depuis la fin des années 1970, les déchets collectés sont transportés et déversés à la décharge contrôlée de Mumuvai, installée sur des parcelles privées, qui n'étaient alors qu'un talweg naturel inexploitable, sur décision de représentants des propriétaires, alors membres du conseil municipal et soucieux du bien-être de la population de Faa'a.

Le site a consisté en le remblaiement progressif du talweg par des déchets en tous genres. Jusqu'en 2008, le site accueillait aussi bien les déchets de la commune de Faa'a que ceux des communes voisines. Il est divisé en 3 zones distinctes :



1- La zone aménagée (rose) correspond à un vallon remblayé (de déchets enfouis et de remblais de limon) aménagé sous forme de plateformes dont la première accueille un [atelier communal](#) et un [chenil](#), et le reste un [parcours de golf](#).

2- La zone en activité (jaune) aménagée sous forme de plateformes accueillant :

- 1ère plateforme : une [scierie](#) et les [déchets verts](#)

- **2^{ème} plateforme** : le nouveau pont à bascule opérationnel depuis juin 2023, un PAV pour les batteries et huiles, un conteneur pour entreposer les DEEE, un site de récupération (par les « chercheurs d'or ») de fils électriques et autres objets réutilisables sur les « monstres » et encombrants, les encombrants et gravats, les déchets ménagers déposés quotidiennement, une zone de dépôt de déchets de démolition.

3- La zone en aval (verte) correspond également à un vallon remblayé, aux versants escarpés, en continuité avec les 2 zones précédentes. Elle présente un massif de déchets à ciel ouvert moyennement à faiblement stable. Zone très peu anthropique (sauf sur les crêtes) et arborée, ce vallon constitue l'exutoire du trop-plein du réservoir MUMUVAI. Dans le courant 2021, cette zone a été exploitée pour enfouir des ordures ménagères afin d'avoir des plateformes.

b) Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple)

Les déchets sont **déversés directement dans le talweg**, sur le **terrain naturel**, puis **compactés et recouverts de terre**.

Cette méthode – combinant **tassage** et **couverture systématique** – vise à **limiter l'infiltration des eaux de pluie et des lixiviats** dans le sol. Elle permet une **réduction significative du risque de percolation** vers les couches profondes.

Il est à noter que la **nappe phréatique**, située à environ **400 mètres de profondeur**, **ne présente aucun risque de contamination** dans les conditions actuelles d'exploitation.

Le système de gestion des eaux pluviales est organisé selon deux principes complémentaires :

- Les **eaux du bassin versant amont** sont interceptées en amont du site, puis canalisées dans **deux caniveaux périphériques**, évitant ainsi tout ruissellement direct sur le massif de déchets.
- Les **eaux pluviales tombant sur le massif** sont quant à elles **collectées à la base de chaque talus**, avant d'être **redirigées vers ces mêmes caniveaux périphériques**, assurant ainsi une maîtrise du ruissellement et limitant les risques d'érosion ou de dispersion de polluants.

A l'instar du CET de Paihoro, la pose d'une géo-membrane, d'équipements de collecte et de traitement des lixiviats et de biogaz n'est intéressante que pour les zones marécageuses où la perméabilité permet une infiltration rapide des eaux polluantes dans la nappe phréatique.

c) Capacité de ces unités

Selon le rapport d'analyse de l'ADEME suite à sa mission en janvier 2018, « une perspective de poursuite de l'activité d'enfouissement est raisonnablement envisageable à court terme (10 - 15 ans), sous réserve de l'existence du vide de fouille correspondant (cf. plan d'exploitation et relevé topographique à réaliser sans délai) à une conduite d'exploitation modifiée, pour tenir compte du modelé futur du massif de déchets dans sa configuration définitive, ainsi que la mise en place des ouvrages de délimitation et confortement du « casier » ouest et de gestion du ruissellement sur le site. ». La durée de vie du site pourrait être même prolongée par l'application de quelques règles de bonnes pratiques d'enfouissement, notamment :

- La réduction de la production des déchets et par conséquent des quantités enfouies,
- L'amélioration de la performance de collecte des déchets recyclables (verres, textile, D3E, encombrants...) et des déchets verts,
- La prise en charge par le Pays des déchets dangereux, non adaptés pour un stockage sur ce site, notamment des véhicules hors d'usage (VHU),
- La réalisation d'installations en amont de l'enfouissement permettant un premier tri et détournement avant stockage (déchèteries, quai de transfert, recyclerie),
- Le renforcement des restrictions d'apports pour les professionnels.

d) Tonnage traité dans l'année

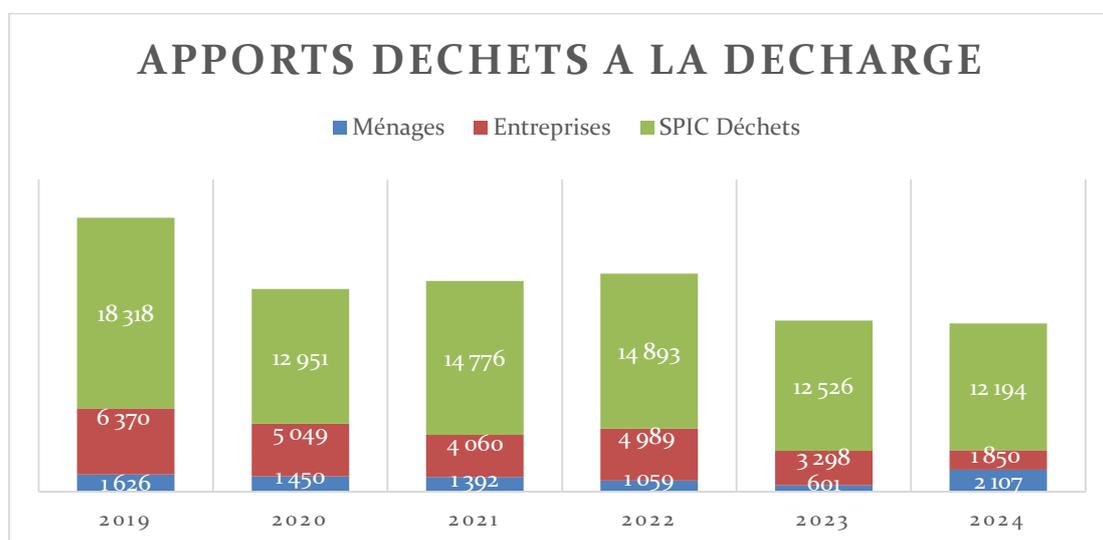
En fin 2024, la quantité de déchets enfouis à la décharge a diminué de 1,67 % en un an.

Le tonnage des déchets a diminué pour :

- Les Entreprises – 1 448 Tonnes
- Le service (Spic déchet) de - 332 Tonnes

Par contre, le tonnage des déchets en apport volontaire des ménages a lui progressé de + 1 506 tonnes.

Tonnage des déchets portés à la DECHARGE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
Par les Ménages	1 626	1 450	1 392	1 059	601	2 107	1 506	250,58%
Par les Entreprises	6 370	5 049	4 060	4 989	3 298	1 850	-1 448	-43,91%
Par le SPIC DECHET	18 318	12 951	14 776	14 893	12 526	12 194	-332	-2,65%
TOTAL	26 314	19 450	20 228	20 941	16 425	16 151	-274	-1,67%



Au niveau du service FTR, l'apport volontaire des entreprises concerne 387 sociétés pour un montant total facturé de 31,9 M FCFP en 2024. Cela représente 11% de l'ensemble des déchets portés à la décharge, selon la répartition suivante par type de déchets :

Tonnage des déchets portés à la décharge par les Entreprises	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
Nombre d'entreprises	61	155	94	108	101	387	286	283,17%
Matériaux de démolition (t)	0	3	23	35	92	44	-48	-52,17%
CMM ² (t)	0	853	25	122	37	2	-35	-94,59%
Ordures ménagères (t)	22	83	267	59	89	248	159	178,65%
DUI ¹ (t)	2 616	2 130	1 227	1 626	1 529	1 039	-490	-32,05%
Déchets verts (t)	572	1 544	1 053	1 036	798	327	-471	-59,02%
Déblais gravats (t)	2 408	284	766	376	567	190	-377	-66,49%
Terre	752	146	701	1 735	185	0	-185	-100,00%
Verre		5	0	0	0	0	0	-
TOTAL	6 370	5 049	4 062	4 989	3 297	1 850	- 1 447	-43,89%

¹Déchets urbains et industriels

² Carcasses et monstres métalliques

2- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Afin de préserver la santé humaine et l'environnement, les actions suivantes sont menées :

- ✓ Continuité dans le renforcement de l'accès à la décharge,
- ✓ Sécurisation continue du site (réfection de la clôture, du portail...)

Aménagement du site :

Les déchets sont acheminés **majoritairement par camion** jusqu'au site de la décharge, puis dirigés vers des **casiers d'enfouissement** à l'aide d'une **pelle hydraulique**.

L'aménagement de la décharge s'effectue **de manière progressive**, au fur et à mesure du remplissage des casiers, entraînant le **déplacement des zones de dépôt** et des gisements.

Afin de limiter les nuisances, chaque couche de déchets est **compactée et recouverte de terre**, ce qui permet de :

- Réduire les risques de départs d'incendie,
- Contenir les **odeurs désagréables**,
- Éviter l'envol des déchets légers (notamment les sacs plastiques).

Depuis **2020**, les **talus exposés au vent** sont également **végétalisés** pour améliorer la stabilité des versants et limiter l'érosion éolienne.

À la suite de la visite des **experts mandatés par le tribunal** en vue d'évaluer l'**impact environnemental** de la décharge de Mumuvai, le SPIC Déchet a engagé plusieurs **travaux d'aménagement correctifs**.

Parmi les actions entreprises figure notamment le **reprofilage des talus**, visant à sécuriser le **massif de déchets** et à réduire significativement les **risques d'incendie**.

De plus, des travaux de gestion des ruissellements sur la décharge ont été réalisés pour éviter l'infiltration d'eau. Ainsi, sur la zone d'exploitation les eaux de pluies sont redirigées vers le versant Sud, tandis qu'au Nord le cours d'eau a été dévié de manière à l'éloigner au maximum de la zone d'exploitation.

Etudes de réhabilitation de la décharge :

Après l'évaluation simplifiée des risques de la décharge (jugée trop légère par l'Etat) réalisée par le bureau d'étude HA'AVITI en octobre 2013, le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie a procédé à l'étude d'impact des lixiviats de la décharge de septembre 2016 à mai 2017 en 4 étapes :

- ✓ Etude historique et documentaire : distinction d'une zone aménagée (hangar, practice de golf) de plus de 30 ans, et d'une zone exploitée de moins de 20 ans.
- ✓ Investigations de terrain : sondages, fouilles, prélèvements des eaux, gaz, sols, sédiments...
- ✓ Analyse des risques et des impacts : présence de signes de combustion interne et de signes d'instabilité du massif de déchets dans la zone en exploitation. La capacité d'autoépuration du terrain d'assise fait de celui-ci une barrière de protection efficace des eaux souterraines pour les polluants organiques et microbiologiques et certains métaux lourds. Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles mais impact fort dans les sédiments sur le milieu « air », avec des teneurs fortes en biogaz et gaz.
- ✓ Plan de réhabilitation : moyennant des investigations complémentaires, il convient de définir pour la zone aménagée, des actions de correction et/ou de compensation des impacts constatés ou potentiels. Et pour la zone exploitée, des travaux de mise en conformité pour se rapprocher des directives du code de l'environnement de la Polynésie française

Enfin, du 19 au 31 janvier 2018, une mission de l'ADEME est venue compléter les études existantes pour caractériser au mieux le massif de déchets (connaissances suffisantes et non exhaustives) et arriver à un chiffrage et un phasage des travaux cohérents.

B – Indicateurs financiers

1– Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)

Le service d'élimination des déchets est exploité en régie dotée de la seule autonomie financière. Il assure la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, et des déchets verts.

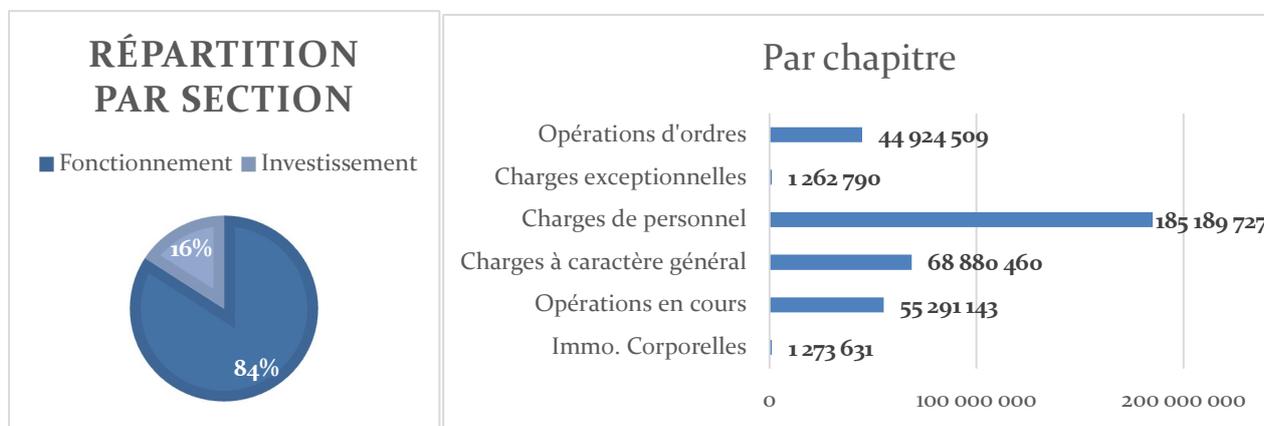
2 – Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

a) Résultats du service

La gestion du service s'est traduite en 2024 par un excédent global cumulé de 99,9 MF, dont 1,5 MF en section de fonctionnement et 98,4 MF en section d'investissement.

1° - Dépenses

Les dépenses totales du SPIC Déchet sont constatées à 356,8 MF en 2024, soit une baisse de 1% par rapport à 2023. La répartition par section et par chapitre est la suivante :



En fonctionnement :

Pour l'exercice 2024, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 300,2 MF ventilé comme suit :

- 68,9 MF (+11 MF) de charges à caractère général : sous-traitances pour l'enfouissement des déchets à la décharge contrôlée et la collecte des déchets (+15 MF), location d'engins lourds (+7 MF), frais de contentieux (+7 MF) et, à l'inverse, les achats (-9 MF) ;
- 185,2 MF de charges de personnel ;
- 1,2 MF de charges exceptionnelles : titres annulés sur redevances de déchets ménagers et du droit d'accès à la décharge ;
- 44,9 MF au titre des opérations d'ordres : dotations aux amortissements.

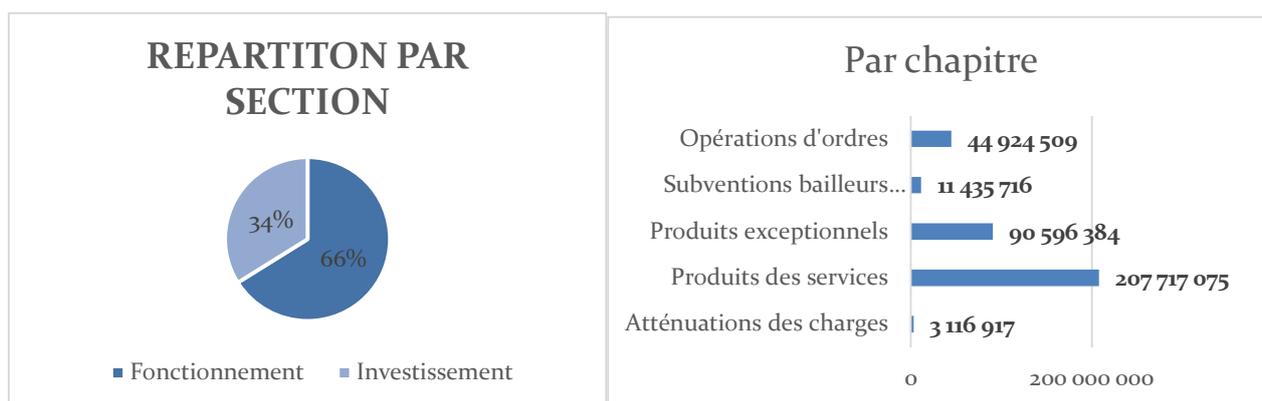
En investissement :

L'exécution 2024 porte le montant total des dépenses d'investissements à 56,6 MF dont la répartition est la suivante :

- Immobilisations corporelles (1,3 MF) : mise en place d'une ligne de vie (827 031 FCFP), achat de projecteur extérieur (446 600 FCFP) ;
- Opération « Achat de 2 grues pour camion grappin » (33,2 MF) ;
- Opération « Achat de 15 bornes à canette et 4 bornes à textile » (11,4 MF) ;
- Opération « Achat de 15 bornes à verre » (8 MF) ;
- Opération « Aménagement de la décharge MUMUVAI » (2,7 MF).

2° - Recettes

Les dépenses du service ont été financées à hauteur de 357,7 MF par les recettes suivantes :



En fonctionnement :

Nous comptabilisons pour 2024 301,4 MF de recettes de fonctionnement provenant :

- Des indemnités journalières versées par la CPS issues des arrêts maladies pour 3,1 MF ;
- Des produits des services pour 207,7 MF ;
- Des produits exceptionnels pour 90,6 MF : subvention d'équilibre (89,8 MF), recettes non émargées de la régie des créanciers non identifiables (776 553 FCFP) et un remboursement de trop perçu de la société « Equip Auto » (53 670 FCFP).

En investissement :

Le montant des recettes d'investissement est arrêté à 56,3 MF (hors résultats 2023) ventilé ci-après :

- 11,4 MF provenant des subventions du FIP et du Contrat de transformation pour la Polynésie française (CDTPF) dédiées aux opérations « Achat de 2 grues pour camion à grappin et d'1 broyeur à déchets verts » (5,9 MF) et « Acquisition de 15 bornes à canette et 4 bornes à textile » (5,5 MF) ;
- 44,9 MF d'opérations d'ordres : dotations aux amortissements.

i) Redevances pour enlèvement des ordures ménagères

Les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération n°436/2014 du 16 décembre 2014.

Abonnés inscrits (au FTR)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation	
Abonnés domestiques	6 160	6 150	6 314	6 408	6 803	6 914	111	2%
Abonnés non domestiques	380	351	349	353	479	514	35	7%
Nombre total abonnés	6 540	6 501	6 663	6 761	7 282	7 428	146	2%

Recouvrement des redevances	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	MF	%										
Redevances encaissées durant l'année	86,8	54%	103,9	63%	99,8	58%	121,2	67%	130,2	69%	98,8	89%
Redevances non recouvrées durant l'année	73,9	46%	62	37%	71,6	42%	60,1	33%	53,7	28%	89,5	11%
TOTAL	160,7	100%	165,9	100%	171,4	100%	181,3	100%	188,9	100%	188,3	100%
Montant cumulé impayés au 31/12	341 185 708		314 687 513		321 505 949		273 652 621		286 359 625		324 932 352	

Au 31 décembre 2024, le montant cumulé des impayés (2009 à 2024) s'élève à 324 932 252 F CFP représentant une hausse de 13% par rapport à 2023.

ii) Droits d'accès à la décharge

Afin de **réduire au maximum les volumes de déchets dirigés vers la décharge contrôlée** et d'en assurer la **préservation à long terme**, les **droits d'accès**, initialement fixés par la **délibération n°26/2006 du 29 juin 2006**, ont fait l'objet d'une révision actée par la **délibération n°47/2011 du 30 août 2011**, complétée par la **délibération n°319/2013 du 17 décembre 2013**, pour une **entrée en vigueur au 1er janvier 2012**, selon les modalités suivantes :

TARIFS DES DROITS D'ACCES A LA DECHARGE	2006	2012
Tarif a) ordures ménagères : déchets domestiques	500 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif a) déchets urbains et industriels	3 000 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif b) carcasse et monstre métallique	8 000 F/Tonne	16 000 F/Tonne
Tarif c) déblais, gravats, matériaux de démolition	4 500 F/Tonne	
Tarif c) déblais, gravats, terre		9 000 F/Tonne
Tarif d) matériaux de démolition		18 000 F/Tonne
Tarif d) déchets verts	2 000 F/Tonne	
Tarif e) déchets verts		10 000 F/Tonne

En 2024, les droits d'accès à la décharge s'élèvent à 14,6 MF (+10,8 MF) comprenant également les accès de l'année 2023.

iii) Recettes pour travaux en cession

Selon les dispositions de la délibération n°16/98 du 30 novembre 1998, ces recettes proviennent des prestations réalisées par le service pour le ramassage des gros détritiques et déchets divers. Le prix est fixé en fonction d'un devis qui tient compte du coût de la main d'œuvre, du coût d'acquisition de matériaux mis en œuvre et le cas échéant, du coût des prestations de service en entreprise sollicitées dans le cadre de cette intervention (location de camions, tractopelles, grues, engins de levage, etc).

En 2024, les recettes perçues au titre des travaux en cession s'élèvent à 612 398 FCFP contre 1,1 MF en 2023. Cette diminution de recettes s'explique par le nombre élevé de camions en panne sur la période empêchant la réalisation des prestations.

b) Evolution des résultats

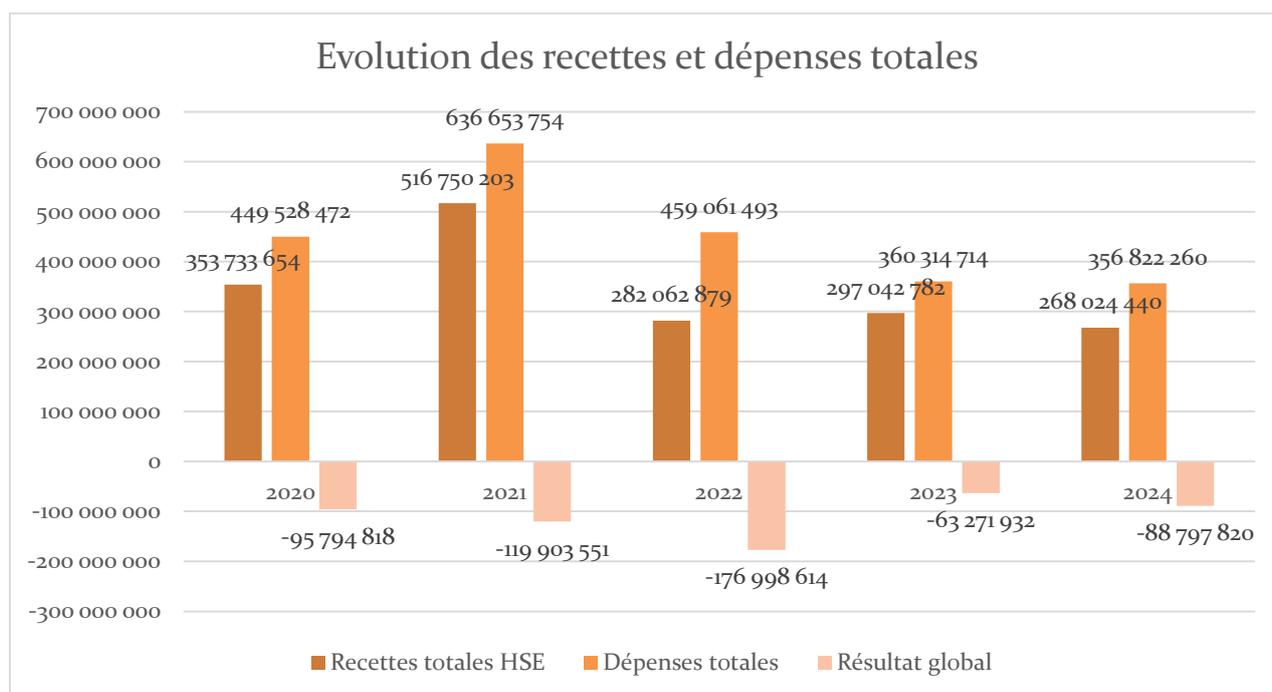
1° - Principales variations par rapport à 2023

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
RECETTES	272 408 779	394 962 958	414 311 795	341 520 452	301 430 376	-40 090 076	-12%
Atténuation charges	690 719	2 667 089	1 394 383	1 705 276	3 116 917	1 411 641	83%
Produits des services	189 001 102	206 621 160	204 249 780	205 004 727	207 717 075	2 712 348	1%
Dotations, participations	0	0	1 188 000	928 050	0	-928 050	-100%
Produits exceptionnels	82 716 958	113 787 313	205 402 186	133 882 399	90 596 384	-43 286 015	-32%
Reprise sur provisions	0	0	2 077 446	0	0	0	0%
Opérations d'ordre	0	71 887 396	0	0	0	0	-
DEPENSES	295 661 077	371 710 660	414 311 795	341 124 115	300 257 486	-40 866 629	-12%
Charges générales	72 714 031	72 691 939	52 748 723	58 048 863	68 880 460	10 831 597	19%
Charges de personnel	191 312 250	181 212 468	186 416 678	196 469 700	185 189 727	-11 279 973	-6%
Créances irrécouvrables	357 484	0	0	0	0	0	0%
Charges financières	1 455 901	912 990	456 495	0	0	0	0%
Titres annulés (exerc.ant.)	2 445 500	2 078 558	4 658 579	1 932 113	1 262 790	-669 323	-35%
Dotations provisions	0	0	108 528 737	23 420 066	0	-23 420 066	-100%
Opérations d'ordre	27 375 911	114 814 705	61 502 583	61 253 373	44 924 509	-16 328 864	-27%
Résultat fonctionnement	-23 252 298	23 252 298	0	396 337	1 172 890	776 553	196%

INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
RECETTES	164 041 833	226 319 596	73 153 270	89 404 729	56 360 225	-33 044 504	-37%
Subvent° d'équipement	86 685 922	66 866 825	0	0	0	0	-
CDP Actions P1 SVEDMA	45 900 000	44 638 066	0	25 801 914	0	-25 801 914	-100%
FIP 2 grues camion grappin	0	0	2 551 580	0	5 953 688	5 953 688	-
FIP ETU praticabilité servitudes & optimisat° spic	4 080 000	0	9 099 107	0	0	0	-
CDT 15 bornes à canette et 4 à textile	0	0	0	2 349 442	5 482 028	3 132 586	133%
Opérations d'ordre	27 375 911	114 814 705	61 502 583	61 253 373	44 924 509	-16 328 864	-27%
DEPENSES	153 867 395	264 943 094	44 749 698	19 190 599	56 564 774	37 374 175	195%
Capital emprunt	21 281 473	17 901 761	17 901 763	0	0	0	-
Immob. incorporelles	0	1 507 635	1 124 200	150 195	0	-150 195	-100%
Immob. corporelles	82 284 617	67 093 558	21 813 535	5 194 930	1 273 631	-3 921 299	-75%
OP Actions P1 SVEDMA	39 965 315	96 905 250	0	12 038 860	0	-12 038 860	-100%
OP ETU praticabilité servitudes & optimisat° spic	10 335 990	6 137 894	0	0	0	0	-
OP 2 grues pour grappin	0	3 509 600	0	0	33 184 644	33 184 644	-
OP Achat logiciel du spic	0	0	2 998 200	0	0	0	-
OP Aménagt décharge	0	0	912 000	1 745 287	2 720 150	974 863	56%
OP 15 bornes à verre			0	30 452	8 014 875	7 984 423	26220%
OP 15 bornes à canette et 4 à textile	0		0	30 875	11 371 474	11 340 599	36731%
Opérations d'ordre	0	71 887 396	0	0	0	0	-
Solde d'investissement	10 174 438	-38 623 498	28 403 572	70 214 130	-204 549	-70 418 679	-100%

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N-1	
RECETTES TOTALES	436 450 612	621 282 554	487 465 065	430 925 181	357 790 601	-73 134 580	-17%
DEPENSES TOTALES	449 528 472	636 653 754	459 061 493	360 314 714	356 822 260	-3 492 454	-1%
SOLDE GENERAL	-13 077 860	-15 371 200	28 403 572	70 610 467	968 341	-69 642 126	-99%

2° - Evolutions sur 5 ans



La commune devra poursuivre ses efforts afin d'obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du SVEDMA, tout en veillant à réduire ses dépenses de fonctionnement. Elle réaffirmera également sa demande de prise en charge intégrale du coût du traitement des déchets par le Pays.

3 – Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette

Dette 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours	57 084 417	35 803 524	17 901 761	0	0	0
Annuités	23 193 869	22 737 374	18 814 751	18 358 258	0	0
Intérêts	2 024 449	1 455 901	912 990	456 495	0	0
Capital	21 169 420	281 473	17 901 761	17 901 763	0	0

Aucun emprunt réalisé en 2024 compte tenu de projets en cours d'élaboration.

4 – Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Les prestations réalisées en 2024 concernent la sous-traitance pour l'enfouissement des déchets à la décharge contrôlée de Mumuvai (12 MF) et la collecte des déchets verts et encombrants (7.3 MF), la location de camions, de tractopelle et de drague pour pallier aux pannes des matériels roulants (12MF), les frais d'entretien et de réparation des matériels roulants (5 MF), la maintenance du logiciel « SPICBIN » (3 MF) et la démarche qualité ASPL et ISO 9001 avec AFNOR (146 523 FCP).

5 – Autres indicateurs

AUTRES INDICATEURS (en CFP)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coût de la tonne de déchets enfouis ¹	28 112	22 799	18 376	19 785	20 769	18 591
Coût moyen réel par abonné ²	78 740	48 075	58 871	61 280	46 845	40 422
Redevance moyenne OM par abonné ³	20 442	28 095	28 111	30 210	25 267	25 357
Produits de gestion courante par abonné ⁴	22 513	29 073	31 010	30 210	28 514	28 384
Subvention d'équilibre par abonné ⁵	56 107	12 724	16 556	23 452	18 385	12 085
Coût moyen mensuel du personnel ⁶	404 481	398 567	365 109	398 326	409 312	385 812
Nombre de réclamations ⁷					15	60
Taux de réclamation ⁸					0,21%	0,80%

¹ Dépenses de fonctionnement / Tonnage des déchets portés à la décharge par les administrés, les entreprises et le service CTD-

² Dépenses de fonctionnement / Nb total d'abonnés

³ Montant total des redevances pour enlèvement des OM / Nb total d'abonnés

⁴ Produits de gestion courante / Nb total d'abonnés

⁵ Subvention d'équilibre/ Nb total d'abonnés

⁶ Charges de personnel / Effectifs CDI et CDD

⁷ Nombre de réclamations enregistrées sur Dotelec

⁸ Nombre de réclamations / Nombre total d'abonnés

- a) Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) : non déterminé
- b) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés : redevance non encore instaurée mais étude et projet de délibération à venir
- c) Produit des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes : les produits constatés au titre des droits d'accès à la décharge concernent les déchets ménagers assimilés apportés par apport volontaire par des entreprises ou par des organismes publics comme la Direction de l'Équipement, le Laboratoire des Travaux Publics, la Gendarmerie, le Centre pénitentiaire...

2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
13 130 165	6 178 392	28 217 488	23 787 230	3 852 407	14 633 303	280%

- d) Montant détaillé des aides reçues : aucune aide en 2024.
- e) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière, valorisation énergétique) : aucune valorisation matière et énergétique n'existe à ce jour.

Conclusions : perspectives

POUR LA COLLECTE :

La mauvaise gestion récurrente des pannes de véhicules, une problématique persistante depuis plusieurs années et aggravée en 2024, a contraint le SPIC Déchet à se réorganiser pour assurer la continuité du service public en mode « dégradé ». Cette réorganisation s'est appuyée notamment sur :

- La mise à disposition ponctuelle d'un excavateur par le service Aménagement Urbain,
- La location de matériels roulants,
- Et la signature d'une convention avec la commune de Paea, permettant la mise à disposition, à compter de décembre 2024 et pour une durée de trois mois, d'un camion BOM et d'une chargeuse-pelleteuse.

Pour 2025, la commune prévoit de compléter les moyens existants et de redéfinir le périmètre d'intervention du service public de gestion des déchets, à travers les actions suivantes :

- Optimisation de la collecte,
- Création de points de regroupement adaptés à la praticabilité des servitudes,
- Réorganisation des tournées afin d'améliorer l'efficacité et la couverture du service,
- Renouvellement du parc roulant,
- Acquisition urgente de véhicules de collecte pour remplacer ceux hors service depuis plusieurs années (immatriculations : 197 055 P, 197 056 P, 208 016 P),
- Cession aux enchères du matériel obsolète,
- Acquisition de nouveaux équipements adaptés, notamment :
 - Un camion BOM de 12 à 14 m³,
 - Un camion à grappin.
- Renforcement du cadre réglementaire et du suivi Communication active sur le Règlement du service auprès des administrés,
- Relance de la brigade verte afin d'obtenir le bilan des verbalisations liées aux dépôts sauvages, demandé depuis 4 ans sans retour,
- Sensibilisation à la réduction des déchets à la source,
- Poursuite de la campagne de communication visant à promouvoir :
 - L'usage de sacs réutilisables,
 - L'achat de produits sans emballage,
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - Le compostage individuel à domicile.

POUR LA DECHARGE :

La persistance, depuis plusieurs années, d'une mauvaise gestion des pannes des engins lourds, situation une nouvelle fois constatée en 2024 a contraint le SPIC Déchet à recourir à un prestataire privé pour assurer l'enfouissement des déchets à compter de juillet 2024.

Pour l'année 2025, la commune de Faa'a entend renforcer sa stratégie en matière de gestion des déchets, à travers les actions suivantes :

1. Suivi technique et sécurisation de la décharge contrôlée

- Poursuivre l'application des recommandations techniques des experts, notamment concernant la stabilisation des redans,
- Renforcer la sécurité du site de la décharge et engager sa transformation progressive en espaces verts.

2. Régularisation foncière et valorisation locale des déchets

- Le service juridique poursuivra les démarches de régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai. Cette régularisation est une condition préalable essentielle à la mise en place d'équipements structurants destinés à la valorisation des déchets, notamment :
 - Une aire de broyage des déchets verts,
 - Une station de transfert,
 - Une recyclerie.

3. Relance du dialogue avec le Pays – Fenua Ma

Malgré les relances répétées depuis 2019, la commune est toujours en attente d'une réponse claire du Pays et du syndicat intercommunal Fenua Ma. Elle poursuivra ses démarches politiques et techniques pour obtenir :

- La reprise de la collecte et du traitement des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et des VHU (Véhicules Hors d'Usage).
- La clarification des compétences et engagements du Pays dans le cadre de la politique sectorielle des déchets.

Les discussions devront notamment porter sur :

a) Les réserves formulées lors de la création de Fenua Ma

Des réponses précises sont attendues sur les points suivants :

- La répartition des compétences entre le Pays et les communes,
- Le cadre de la politique sectorielle du Pays,
- L'affectation des taxes environnementales encaissées par le Pays,
- La responsabilité de l'État en matière de traitement des déchets,
- La contribution financière des communes à Fenua Ma,
- La prise en compte de Fenua Ma dans les Bases Attribuées (BA) déchets des communes.

b) Le projet de Centre d'Enfouissement Technique (CET) intercommunal à Vaitoetoe

- La commune exige une concertation élargie et coordonnée avec les autres communes concernées, dans le respect de la politique sectorielle,
- Faa'a est pleinement consciente qu'elle devra composer avec Fenua Ma. Toutefois, elle dénonce les tarifs appliqués, inadaptés à la capacité financière de sa population, et incompatibles avec le principe d'équité d'accès au service public.

c) Le retour sur l'expérimentation du procédé de valorisation énergétique hawaïen

- La commune attend une évaluation objective, notamment sur les aspects techniques, environnementaux et surtout financiers, afin d'en mesurer l'impact réel sur les usagers.

Face à l'ampleur des enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la gestion des déchets, la commune de Faa'a réaffirme sa position historique :

Depuis 2004, la commune plaide pour que la compétence du traitement des déchets relève pleinement du Pays, qui doit en assumer le financement par les taxes environnementales qu'il perçoit.

Les communes, en tant qu'acteurs de proximité, doivent rester responsables de la collecte de l'ensemble des déchets, dans un cadre partagé et coordonné.